

Administration
et Rédaction:
MARTIGNY
Avenue de la Gare
Téléphone N° 6.10.52

Tarif des annonces:
Valais le mm. 9 ct. 9 ct.
Suisse . 11 ct. 18 ct.
Etranger . 14 ct. 20 ct.
Réclames . 24 ct. 40 ct.
Mortuaires . 18 ct. 20 ct.
Chèques postaux No II c 52

Le Rhône

Journal d'informations

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE
PARAISANT A MARTIGNY LE MARDI ET LE VENDREDI

LE VENDREDI: Le plus fort tirage des journaux valaisans

ABONNEMENTS
PAR ANNÉE:

2 fois par semaine Fr.
Mardi et Vendredi 7.—
1 fois par semaine
le Vendredi 4.—
Assurance-accidents . . . 3.—
par année, pour 2 personnes
Bulletin Officiel . . 5.50
Chèques postaux No II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'assurance sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.- en cas de décès, Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.- en cas d'invalidité partielle et permanente.

VALAIS

Association des Suisses rentrés de l'étranger - Section Valais

(Com.) L'Association des Suisses rentrés de l'étranger (Valais) a tenu le 12 juillet 1942 une assemblée générale à Sion.

Une quarantaine de membres assistèrent à la réunion qui eut lieu à 15 heures dans la grande salle de l'Hôtel du Midi.

La séance fut ouverte par le président, M. F. Bietry, ingénieur des Mines de Bramois, qui salua les participants, dont plusieurs dames, certaines venant même de fort loin (Bourg-St-Pierre). Il fit un exposé de la situation de l'Association après six mois d'activité et rappela que la Fédération des Associations des Suisses rentrés de l'étranger entend dans toute la Suisse une œuvre de grande envergure afin d'être en mesure de rendre à nos concitoyens malheureux l'espoir et la confiance en un avenir meilleur.

Il convie ensuite chacun à travailler; faire n'importe quel travail utile, même s'il se trouve qu'un chacun n'est pas exactement à la place qu'il désire. Le travail assurant l'existence des rapatriés et de leurs familles fera plus que le versement régulier, du reste impossible, de secours renouvelés. C'est dans ce sens également que l'Association demande aide et protection de toute la population et des autorités.

L'Assemblée adopte ensuite un article à ajouter aux statuts et prévoyant la publication annuelle d'un rapport sur son activité, ainsi que son bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice.

Le secrétaire-caissier, M. A. Dupuis, donne un aperçu de la situation financière et des efforts faits pour rechercher les fonds nécessaires à la bonne marche de l'Association, à son œuvre d'entraide et de secours. Comparés aux résultats obtenus par d'autres sections, l'ASRE Valais fait figure de parents pauvres, très pauvres même, mais notre courage est cependant décuplé par les résultats obtenus et tous les moyens légaux seront mis en œuvre pour poursuivre notre but et parfaire notre budget.

Après la partie administrative, M. Rausis, un rapatrié de Paris, fait un exposé clair et documenté sur la situation des Suisses rentrés de l'étranger et leurs droits, à la signature de la paix. Il émet le vœu adopté par l'assistance que nos autorités fédérales se préoccupent dès maintenant de l'avenir de ceux qui songeront à repartir.

La réunion se termine ensuite par un petit mot aimable à chacun et par une communion vraie et sincère de tous avec notre belle patrie.

Les Suisses rentrés de l'étranger sont et restent des Suisses, dit-on souvent, qui n'ont et qui ne font pas de politique. C'est faux! Ils ont et pratiquent une seule politique: l'amour du pays partout où ils se trouvent!

Grande fête des Reines

Ovronnaz, le 15 août 1942

Sous l'intelligente et énergique impulsion du promoteur des spectacles si populaires de « Chez nous » Louis Besse, Ovronnaz verra accourir le 15 août 5 à 6,000 participants avides d'émotions et ardents à applaudir les exploits musculaires des reines de nos montagnes valaisannes.

Il y aura donc le 15 août à Ovronnaz non seulement la fleur des reines, mais aussi la fine fleur des propriétaires, ainsi que tous ceux qu'attirent la beauté de nos paysages, l'inimitable succulence de nos vins et la chaude et séculaire sympathie des Leytronins!

L'organisation, dans un parfait esprit de compréhension de la situation actuelle, n'a pas voulu qu'il fût perçu un droit d'entrée sur le champ de bataille, où il y aura néanmoins cantine gentille et accueillante, veuillez en être persuadés, aimables amateurs des beaux spectacles de « Chez nous »!

Marc Jasmin.

Une croix sur la Cime de l'Est

Pour commémorer le souvenir de la première ascension de la Cime de l'Est (3180 m.) effectuée le 16 août 1842, le groupe de St-Maurice de la section Monte-Rosa a décidé d'ériger une croix en fer sur le sommet de cette Dent du Midi.

Cette cérémonie aura lieu le dimanche 30 août prochain.

A propos d'une demande de concession

Un correspondant du « Nouvelliste » se demande ce que devient la question des eaux de la Haute-Printze dont la vente n'avait pas été ratifiée par l'Assemblée primaire parce que les conditions avaient été jugées insuffisantes et inacceptables.

D'après une mise au point parue jeudi dans le même journal, il appert que l'arrêté du Conseil fédéral du 10 février 1942 autorise le Département des postes et chemins de fer à ordonner de son chef ou à la demande des usines toutes mesures propres à augmenter la production des usines hydro-électriques. En vertu de cet arrêté, les autorités communales et l'Assemblée primaire de Nendaz ont été prévenues le 24 mai 1942 que la Haute-Printze serait utilisée conformément à l'arrêté fédéral. Confirmation de cette décision fut donnée par le chef du Département des travaux publics au président, au vice-président et à un conseiller de ce village.

Loin de nous l'idée de vouloir nous immiscer en quoi que ce soit dans les affaires communales de Nendaz. Si nous avons tenu à relever ce « conflit », c'est par devoir professionnel, rien de plus.

La loi sur le notariat

Le 26 juillet, le peuple valaisan devra se prononcer sur la nouvelle loi sur le notariat, votée par le Grand Conseil dans sa dernière session.

Depuis de nombreuses années, il était question de remplacer la loi actuelle sur le notariat qui, datant du 4 mars 1896, ne répondait plus aux conditions et aux exigences de notre époque.

Le Code civil, entré en vigueur comme on le sait le 1er janvier 1912, et les dispositions du Code des obligations relatives aux sociétés commerciales ont notablement augmenté les attributions, et par le fait même, les responsabilités des notaires. Le 1er juillet de cette année est encore entrée en vigueur la nouvelle loi sur le cautionnement qui exige l'acte authentique, c'est-à-dire l'acte notarié, pour les cautionnements supérieurs à 2,000 francs.

La loi qui est soumise à la votation populaire répond donc à une nécessité et s'inspire des principes généraux suivants: mettre la profession de notaire à la hauteur des exigences actuelles, assurer la discipline et la dignité professionnelle et donner ainsi au public toutes les garanties qu'il est en droit d'exiger de nos « tabellions ».

Pour atteindre ces buts, la loi a tout d'abord rendu plus difficiles et plus strictes les conditions d'exercice du notariat.

Alors que, d'après la loi de 1896, il suffisait pour se présenter aux examens de notaire « d'avoir fréquenté pendant deux ans un cours de droit dans une université », la nouvelle loi exige du candidat au notariat une licence ou un doctorat en droit délivrés par une université suisse et l'accomplissement d'un stage d'une année dans une étude de notaire.

Le notaire sera soumis à une surveillance professionnelle continue, qui s'exercera par la « Chambre de surveillance des notaires » et par le Conseil d'Etat. L'une et l'autre de ces instances pourront, d'office, sur plainte ou dénonciation, prononcer la réprimande, l'amende, la suspension ou la destitution contre le notaire qui aura contrevenu aux dispositions de la loi.

Les conditions d'admission à l'exercice de la profession, les obligations imposées par la loi au notaire seront donc à elles seules une protection sérieuse pour le public contre les agissements de notaires incapables ou malhonnêtes.

Mais la loi prévoit encore à son article 8 que le notaire est tenu à fournir des sûretés destinées à couvrir:

1. les réparations civiles auxquelles il peut être tenu envers les parties et les tiers intéressés, à raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession;
2. ses obligations envers l'Etat telles qu'elles résultent de la présente loi.

En ce qui concerne la forme des actes, la nouvelle loi prévoit, sauf cas spéciaux tels que celui où le comparant ne peut pas signer l'acte, la renonciation aux témoins. Cette innovation sera bien accueillie par le public. Souvent, dans les villages, il était difficile de trouver des témoins au moment de l'instrumentation de l'acte; les témoins ne se montraient pas toujours d'une discrétion exemplaire et beaucoup s'empressaient de publier, car ils n'étaient pas tenus au secret, les conventions que les parties auraient désiré ne pas ébruiter. Il va sans dire que, pour une raison quelconque, les comparants veulent que l'acte soit instrumenté en présence d'un ou de plusieurs témoins, le notaire pourra toujours le faire.

La nouvelle loi prévoit également des formes simplifiées pour certains actes, telles que radiations, quittances, procurations, légalisations, etc.

L'art. 38 de la loi donne l'obligation au notaire de « requérir d'office les opérations, les inscriptions, approbations ou homologations que comportent ou nécessitent les actes reçus par lui pour acquiescer leur pleine efficacité juridique ». Cette prescription est importante. Elle donne l'obligation au notaire d'accomplir toutes les formalités, toujours plus nombreuses en ces temps d'économie dirigée, pour donner entière validité à l'acte stipulé.

En résumé, la loi que le Grand Conseil a accepté à la quasi unanimité de ses membres répond pleinement aux exigences actuelles; elle fait du notariat une profession organisée, surveillée; elle assure au public, obligé de recourir dans de nombreuses occasions au ministère des notaires, toutes garanties utiles.

C'est pourquoi nous invitons nos concitoyens à voter OUI dimanche prochain. H. C.

La situation

Elle n'est guère brillante pour les armées russes. Si elles offrent une résistance victorieuse au nord de Voronej et qu'elles s'opposent avec assez de bonheur à l'avance ennemie au sud et au sud-est de Millerovo, elles ont dû abandonner Vorochilovgrad, que les Allemands disaient avoir occupé depuis plusieurs jours. Mais c'est dans le secteur septentrional du Caucase que se porte maintenant l'effort allemand et il est plausible qu'une partie des forces de l'Axe luttant devant Voronej aient été déplacées pour être envoyées plus au sud. Le communiqué soviétique reconnaît d'ailleurs que les troupes de Timochenko ont effectué un repli stratégique. On sait ce que cela veut dire: l'autre guerre nous l'avons suffisamment appris. Depuis le repli russe de Vorochilovgrad, Likhaja, centre important de croisement de lignes ferrées, à 100 km. au sud de Millerovo, est à son tour sérieusement menacée. Les stratèges demeurent sceptiques quant à la solidité des nouvelles lignes sur lesquelles se sont retirées les forces russes; elles prévoient un recul beaucoup plus considérable jusqu'au Volga et aux contreforts du Caucase où se trouvent des possibilités de résistance réelles, le grand fleuve atteignant 5 kilomètres de large dans cette région. Rostov est de plus en plus menacée et il faut s'attendre à ce qu'elle succombe à son tour.

On parle déjà d'évacuation, mais on ne sait au juste à quel point en sont les choses. Quoi qu'il en soit, une menace grave est constituée par l'attaque de l'armée Dietrich partie de Taganrog, ainsi que par l'armée Schwedle qui descend à marches forcées les rives du Don et qui serait même arrivée à peu de distance des faubourgs extérieurs de la ville. C'est bien la marche vers le Caucase qui a commencé. Le repli de Timochenko, forcé ou adapté à la nouvelle tactique de défense élastique, permettra-t-il aux armées allemandes de se rendre maîtresses de la région caucasienne avant l'hiver? Il semble, en tout cas, que le haut commandement soviétique table sur le facteur temps et le général Hiver pour rendre à intérêts composés les coups reçus durant la présente offensive. Ce calcul n'est assurément pas vain, car il tient compte de la puissance productrice des Etats-Unis et des méthodes nouvelles qui vont être appliquées dans la préservation des convois à destination des fronts de guerre.

En attendant, Berlin chante victoire et voit déjà l'ennemi anglo-soviétique sur les genoux, feignant, par surcroît, de douter de l'éventualité de la formation d'un second front sur le continent. L'avenir nous apprendra si les raisons de ce bel optimisme étaient fondées.

Le général Rommel, malgré ses grandes qualités de stratège et les facilités d'approvisionnement que lui a fournies sa marche victorieuse sur l'Egypte, piétine sur place; il a même dû rétrograder sur certains points. La vaillance des troupes australiennes et indiennes tient en échec l'Afrika-Korps et l'initiative paraît avoir passé aux mains d'Auchinlek. Celui-ci est admirablement servi par la Royal Air

Force, qui a le dessus sur celle de l'ennemi et frappe à coups redoublés sur les arrières de l'adversaire, en particulier sur ses voies et points de ravitaillement. Tobrouk et son port ont été particulièrement visés et la mer étant recouverte d'immenses taches de pétrole, il est à présumer que des navires-citernes y ont été coulés ou gravement endommagés.

La garde de l'Egypte et du canal de Suez est de première importance pour les Anglo-Saxons, car une victoire allemande signifierait la marche convergente des armées de l'Axe vers le Caucase et peut-être le golfe Persique. Cette menace n'est certainement pas vaine et l'on s'inquiète à Londres des concentrations de troupes en Europe sud-orientale, principalement dans les îles du Dodécannèse. Crainte trop légitime, croyons-nous, car, faute de recevoir à temps des renforts pour l'Egypte par la longue route du Cap, les Anglais ont dû puiser dans les réserves cantonnées en Palestine et en Syrie — réserves destinées sans doute à la défense du Caucase.

Selon une dépêche de New-York, le « New-York World Telegraph » voit déjà les Etats-Unis en guerre avec la Finlande et la France. Avec ce journal, on doit considérer cet événement — s'il devait se produire — comme une chose infiniment triste: des démocraties s'entre-déchirant au lieu de se prêter aide et assistance. La fatalité aveugle veut, hélas, que les Anglo-Saxons n'autorisent pas les navires de guerre ancrés à Alexandrie à passer sous le contrôle de l'Axe, en dépit des déclarations solennelles parties de Paris et Berlin. Or, les dernières notes vichyssoises à Washington laissent trop bien entendre qu'un coup de force anglais contre les navires en question aurait de très graves conséquences. On n'en peut douter, surtout depuis que M. Laval a catégoriquement souhaité la victoire de l'Axe.

Il faut espérer toutefois que cette chose atroce que serait une guerre entre les deux grandes Républiques sera évitée et qu'un arrangement dicté par les circonstances très spéciales où se trouve placée la flotte française pourra avoir lieu, qui n'entachera en rien l'honneur du drapeau tricolore. F. L.

Le palais de Peterhof détruit par les Allemands. — Radio-Moscou annonce que le fameux palais de Peterhof, le Versailles russe, construit sur la rive du golfe de Finlande par Pierre le Grand, a été détruit par les Allemands.

Le trafic postal reprend en Estonie. — Malgré les difficultés causées par la guerre, le trafic postal reprend en Estonie où l'on compte actuellement 10 offices postaux centraux, 100 bureaux de poste principaux et 2,500 bureaux auxiliaires. La plupart des services fonctionnent à l'intérieur du pays (lettres, paquets, chèques et mandats). Des communications par autos postales ont été rétablies dernièrement ainsi qu'un service par avion Reval-Riga-Berlin. La réorganisation des téléphones et des télégraphes est en voie d'achèvement.

Ecole de commerce de jeunes filles à Sierre

Nous avons reçu, il y a quelque temps, le rapport annuel de cette institution. Nous y relevons les considérations suivantes, de nature à intéresser élèves, parents et personnel enseignant non seulement de Sierre, mais aussi du canton.

Commencée le 9 septembre, cette année scolaire a compté 55 élèves, dont 6 ont affronté, avec succès, les épreuves du diplôme.

Nombre d'élèves ont fourni un travail sérieux; elles ont correspondu à nos efforts, nous les en félicitons. Mais toutes méritent-elles ce même éloge? Dans l'ensemble, le travail régulier marque un fléchissement. Aussi, saisissant l'occasion de ce palmarès, qui nous permet d'atteindre tous les parents, nous livrons à leur réflexion et à celle des personnes que préoccupe le problème toujours vital de l'éducation et le souci de la génération montante quelques observations concluantes.

Il est des élèves, à tous les degrés, qui sont portées à travailler par à-coups; à l'approche d'une composition de fin de trimestre, d'un examen, après un blâme, un succès notoire, l'on se met fiévreusement à l'ouvrage. Ce travail précipité fatigue plus que de raison et n'a aucune portée éducative, l'effort ne procédant pas du devoir, mais uniquement de la crainte de la mauvaise note.

« Le programme, nous dit-on parfois, est trop chargé, vos élèves sont fatiguées. » Notre programme est, aujourd'hui, moins chargé qu'autrefois; il est judicieusement adapté à la force des élèves, à leur situation, à leurs besoins. Les devoirs sont consciencieusement préparés, souvent même commencés en classe. En revanche, nous constatons que l'attention requise fait malheureusement défaut. L'esprit de l'élève est absent de la leçon, de l'explication donnée; il est parti subitement. C'est un livre, c'est une nouvelle, entendue à la radio avant le départ pour l'école; c'est une scène vue à l'écran, qui accapare soudain l'imagination; c'est parfois aussi telle exhibition sportive qui a eu lieu ou qui se prépare, et nos jeunes élèves sont prises: intelligence, cœur, volonté ne sont plus au devoir scolaire. Autre constatation non moins pénible et qui rend soucieux l'éducateur: un esprit marqué d'« indépendance ». Certaines élèves essayent de s'imposer en classe comme, à n'en pas douter, elles savent le faire habilement dans le milieu familial, et cela avec une suffisance qui parfois déconcerte.

Attention et discipline étant en baisse, l'élève n'a plus de résistance au travail, ne trouvant en elle ni ce ressort de la volonté qui décuple l'effort, ni l'enthousiasme pour les choses de l'esprit qui assure le succès et trouve en lui la récompense des sacrifices joyeusement consentis. L'enthousiasme, la jeune fille d'aujourd'hui le voue de préférence aux manifestations extérieures qui, loin de combattre son inclination à l'indépendance, la favorisent, la développent, tandis que l'école incarne pour elle autorité, contrainte, effort.

Parents, éducateurs, conjuguons tous les moyens en notre pouvoir pour rendre à la jeune fille, bien intentionnée, mais trop jeune et inexpérimentée, la vraie notion des valeurs et le culte de l'idéal féminin. Comme la vie elle-même, qu'il doit illuminer et embellir, cet idéal est fait de travail, d'effort, de dévouement, comme aussi de piété et de modestie. Cultivons ces précieuses vertus, quelque peu oubliées aujourd'hui, mais qui assurent le bonheur de la vie et font de la jeune fille la joie du foyer.

Maturité commerciale

Le Département de l'Instruction publique a décidé d'introduire une quatrième année d'étude à la section commerciale du collège de Sion.

Les étudiants qui suivront les cours de cette année supplémentaire auront la possibilité d'acquiescer la maturité commerciale, exigée aujourd'hui pour poursuivre les études à l'Université.

Jusqu'à maintenant, la maturité commerciale ne pouvait être obtenue dans le canton; elle sera délivrée au collège de Sion, à partir de la fin de l'année scolaire 1942-43.

Les jeunes qui sont en possession du diplôme commercial et ceux qui remplissent les conditions voulues pour suivre les cours de la 4^e année commerciale peuvent donc s'inscrire dès maintenant auprès du directeur de l'école industrielle supérieure du collège de Sion.

Les Samaritains portent secours

Les secours apportés par les samaritains en cas d'accidents d'autos et de la circulation se comptent par centaines. Tout récemment encore, un camion entra en collision avec un train en marche. Le réservoir à benzine fit explosion et le chauffeur et son accompagnateur furent projetés à une grande distance, tandis que le conducteur et le chauffeur de la locomotive furent tous deux grièvement blessés. Ce furent les samaritains qui apportèrent les premiers secours, pansant les blessés et les transportant à l'hôpital. Combien de cas semblables où l'aide immédiate des samaritains permit de sauver des vies.

Péuple suisse! soutenez cette activité est dans l'intérêt du bien commun. Tu peux y contribuer en faisant largement usage des timbres et cartes du 1^{er} août vendus au bénéfice des samaritains.

„LUY“ l'apéritif apprécié
se trouve dans tous les bons
Etablissements du Valais.
Diva S.A., Sion

Une fabrique moderne

La plupart des agriculteurs connaissent depuis longtemps les pompes à sulfater de différents modèles et provenances; cependant, ils ne se demandent, certes, pas souvent quel labour a été fourni pour la fabrication et l'amélioration constante de ces appareils, plus utiles que jamais en ces temps de guerre, où les produits de la campagne ont une si grande valeur.

La maison Berthoud & Cie, à Vevey-Corseaux, (auparavant à Avenches), la plus importante de la Suisse pour la fabrication des appareils à sulfater et des pompes à moteur, avait invité lundi, 6 juillet, une trentaine de journalistes à visiter ses installations.

Utilisant un bâtiment ayant appartenu à un Belge qui s'offrait le luxe d'atterrir à Corseaux avec son hydravion, en venant directement de Bruxelles, M. Berthoud transforma cette construction en fabrique d'appareils à sulfater. Face au bleu Léman, dans de superbes locaux propres et bien éclairés, le personnel ouvrier, actuellement au nombre de 50 personnes, peut œuvrer dans des conditions vraiment parfaites. Nous nous sommes fait la réflexion que si, partout, on prenait le même intérêt au confort des ouvriers, le rendement du travail en serait augmenté et bien d'irritants problèmes, entre patrons et ouvriers, résolus.

M. Berthoud, un homme aimable et d'un dynamisme réconfortant à l'époque où nous vivons, nous fait donc visiter ses ateliers en étapes. Chacun peut suivre le processus du travail depuis l'arrivée de la matière brute au rez-de-chaussée jusqu'au 5e étage où se trouvent les locaux d'expédition. Des terrasses donnant sur le lac permettent de faire des essais avec les appareils.

La maison Berthoud, toujours à l'affût de ce qui peut augmenter le rendement des appareils, en a lancé de nouveaux. Le principe de la maison n'est pas de fournir des appareils chers, mais plutôt de les mettre à la portée du plus grand nombre, en simplifiant le mécanisme et en réduisant ainsi leur coût. On se rend compte de suite que, malgré les difficultés du moment, la maison Berthoud est « à la page ».

M. Fischer Traugott, directeur technique, démontre les perfectionnements apportés au fonctionnement des pulvérisateurs, depuis la simple boîlle à dos jusqu'au grand pulvérisateur monté sur châssis, appelé Cavallo. M. Jean Bolognini, chef de fabrication, présente, à l'issue de la visite, un pulvérisateur muni de 23 gicleurs, pour le traitement de la vigne dans de grands domaines. Bien des villages auraient aussi avantage à s'outiller pour une installation centrale qui remplacerait une multitude de petites boîlles individuelles. Les traitements contre le doryphore, par exemple, coûteraient dix fois moins.

Après cette visite, les journalistes se rendirent en bateau jusqu'à Cully et ensuite au « Vieux Moulin » où fut servi, dans une salle fraîche, un excellent repas. Au cours de ce dîner, M. Schwar, conseiller national, rendit hommage au travail accompli par M. Berthoud en faveur de l'agriculture. Parlant de l'effort demandé actuellement à nos paysans, M. Schwar leur recommanda de ne pas exagérer dans la question des prix, mais de demander plutôt aux autorités fédérales des garanties pour l'après-guerre. D'autres convives, dont quelques-uns venus de Suisse allemande, prirent aussi la parole. Une visite à la vieille et superbe cave de M. Frédéric Fonjallaz, à Epesses, puis à celles de la Ville de Lausanne, au domaine du Burignon, sur St-Saphorin, termina cette intéressante journée. Ajoutons que depuis Epesses à Burignon, par la route de la Corniche et le village de Chexbres, les invités furent transportés d'une façon originale sur deux chars à échelles décorés de petits sapins et drapeaux comme au bon vieux temps d'avant les automobiles.

La maison Berthoud fait grand honneur à l'industrie suisse. Nous la remercions pour son invitation et formons les meilleurs souhaits pour qu'elle continue à se développer; ceci à l'avantage et dans l'intérêt de tous nos viticulteurs et agriculteurs.

J. P.

PROGRAMME DE FABRICATION

La maison s'occupe spécialement de pulvérisateurs à moteur et s'est toujours intéressée à tous les projets qui touchent directement ou indirectement ces questions. Elle fabrique également les appareils suivants :

1. Jets RUBIS inusables permettant l'économie des produits à pulvériser.

Hors des chemins battus

Tout le monde a entendu parler de la comptabilité double; des millions de personnes, des prévoyants, dont la majorité appartient au monde des affaires, la pratiquent; de nombreux théoriciens ont tenté avec plus ou moins de bonheur, à l'expliquer et ont souvent « réussi » à se perdre dans des détails; quelques-uns seulement ont su en dévoiler, de façon fort abstraite cependant, les fondements, la base essentielle.

Et voici qu'un maître de l'une de nos universités, doublé d'un fin psychologue et d'un sérieux praticien, après avoir enseigné à plusieurs générations d'étudiants ce que sont la technique comptable, la technique des expertises comptables, des inventaires et bilans, de la comptabilité administrative, bancaire, industrielle, etc., ayant observé fréquemment que ce qui manquait le plus, même chez l'étudiant universitaire, voire chez le chef comptable ou l'expert comptable, ce sont les fondements de cette connaissance, s'est attelé, depuis quelques années déjà, à expliquer de façon positive et concrète les bases de la comptabilité double.

« Comptabilité double; cours théorique et pratique », de M. le Dr Edouard Schiess, professeur à l'Université de Lausanne et expert fédéral de l'enseignement commercial, est la résultante d'une longue pratique de l'enseignement de cette branche, du contact permanent d'un maître avec les difficultés ressenties par les élèves, de l'apprenti de commerce à l'universitaire; c'est aussi le fruit des observations saisies au cours des épreuves d'experts comptables où M. le professeur Schiess fonctionne en qualité d'examineur; c'est enfin l'explication de la difficulté fondamentale vécue par le maître lui-même alors que jeune encore il se débattait dans la vie pratique des affaires.

Avec une patience que rien n'a rebuté, avec une clarté et une méthode cartésienne, s'étant défilé de toutes les opinions reçues, il reconstruit, dès le fondement, tout le système de la comptabilité double. Ayant posé le fait très simple, mais difficile à dégager, de l'existence, dans le problème comptable, de trois sortes d'éléments de nature différente, il échafaude tout le système. La science des relations statiques et dynamiques de l'actif, du passif et de la situation nette d'une entité économique partant d'une base solide, l'enregistrement des fluctuations subies par l'un ou l'autre de ces éléments, mécanisme ingénieux qui semble dérouter la raison à être examiné superficiellement, s'explique et devient un jeu

2. Sceaux-pompe pour la Défense aérienne passive. Ces derniers peuvent également être utilisés pour le plan Wahlen de ville, traitement des petites surfaces de culture, jardins, blanchiment des caves, désinfection éventuelle des poulaillers, etc.

3. Pal injecteur pour effectuer des fumures liquides (à recommander avec les engrais solubles tels que Lonza).

4. Boîlle à dos du nouveau type « Léman ». Appareil qui arrive sur le marché avec de nombreux perfectionnements tels que pistons travaillant dans bain d'huile, changement de vitesse, équilibre parfait dans la position de travail, démontage rapide, etc.

5. La pompe à bras REX pouvant être livrée seule ou avec brouette de 100 litres.

Tous ces appareils peuvent être utilisés pour le traitement des plantes, désinfections, traitement de la vigne, des pommes de terre, arbres fruitiers, ceci pour les petites surfaces et pour un nombre réduit d'arbres.

APPAREILS MOTORISÉS

a) Groupe sans moteur : Pompe Victoria 2 pistons, Piccolo II, Piccolo III. Ces groupes sans moteur pouvant être entraînés par n'importe quel moteur, tel que moteur électrique ou à essence, s'adaptant aussi sur les faucheuses à moteur, tracteurs, motoculteurs, etc.

b) Appareils complets motorisés : Junior, modèle de dimension réduit, excessivement léger, prévu pour les travaux à effectuer dans les terrains difficiles, vignobles en forte pente, etc.

c) Pompe à moteur Piccolo II, pour traitement à gros rendements, tels que cultures maraichères, permettant de traiter avec deux équipements.

d) Pompe à moteur Niagara, à 3 pistons, modèle soumis aux essais du « Trieur », avec un débit puissant permettant d'équiper la dite pompe sur les châssis motorisés pour les traitements des grandes cultures, pommes de terre, traitement du blé, etc.

e) Pompe Piccolo III, à 3 pistons, avec gros débit, recommandée pour les installations de sulfatage direct dans les vignobles et pour l'équipement des châssis pour la lutte contre le doryphore, ceux-ci achetés plus particulièrement par les communes ou associations.

CHASSIS MOTORISÉS

Châssis pour la lutte contre le doryphore, équipé des différents modèles de pompes comme dit ci-dessus.

Châssis Standard. De construction entièrement métallique, monté sur roues à pneus, muni d'une barre de distribution du tout dernier modèle de perfectionnement.

Châssis Spécial. De construction renforcée, étudié spécialement pour les grosses associations.

Châssis à traction animale Cavallo. Dans le cadre de l'Economie de guerre et prévoyant le manque d'essence et l'impossibilité de livrer des châssis avec roues pneumatiques, la maison a, sur la base du brevet Leuenberger, arboriculteur, à Zofingue, construit en série un châssis à traction animale dénommé Cavallo.

Les caractéristiques de cet appareil sont : une pulvérisation suffisante avec débit suffisant également pour traiter les blés, les betteraves (poux), pommes de terre ainsi que pour la lutte contre le doryphore. La pulvérisation est obtenue sans effort, la pompe fonctionnant par l'action de 3 cylindres entraînés par 3 excentriques fixés sur l'essieu de la roue. Cet appareil, d'une grande simplicité, permet à n'importe quel agriculteur le traitement des cultures. Son prix, inférieur de 50 % à celui des châssis motorisés, est des plus avantageux. Par le système de levier, on peut effectuer aussi des traitements arboricoles. Il est à remarquer que le Cavallo, tout en n'ayant pas la puissance d'une moto-pompe, en possède l'avantage principal : le travail de pulvérisation s'effectue automatiquement au moyen d'une barre de distribution pour 5 lignes. Ce dernier modèle de barre donne une sécurité intégrale pour le réglage des distances. Il est à remarquer ici, comparativement au travail effectué par un homme avec un pulvérisateur à dos, le travail du Cavallo atteint un rendement de 8 à 12 fois supérieur au travail de l'homme, suivant la nature du terrain.

Châssis Arborex. De construction basse et solide, monté sur 2 roues pneumatiques, pouvant être équipé des différents modèles de pompes comme dit ci-dessus.

d'enfant. Comme pour tout chef-d'œuvre, l'ensemble paraît aller de soi; il ne suffisait que de le créer.

Au cours de son ouvrage, l'auteur, s'aidant de couleurs fort suggestives et choisies délibérément et avec délicatesse, allant sans cesse du connu à l'inconnu, du simple au complexe, file tout le système en 40 planches de 5 couleurs, provoque l'attention, l'observation, la réflexion et le raisonnement de l'étudiant par la recherche de la solution de plus de 200 problèmes judicieusement choisis et gradués; l'auteur a tenu à publier, en plus de ses propres données, des problèmes rédigés par de distingués professeurs, d'écoles moyennes et supérieures. Tout est voulu, observé, profondément pensé, ordonné; ainsi le fait, entre beaucoup d'autres, que les exercices proposés sont groupés de telle manière qu'un problème, d'une même difficulté, comporte toujours deux exercices : le premier, numéro impair, étant destiné aux élèves placés à gauche et le deuxième, numéro pair, aux élèves placés à droite, illustre avec quel soin du détail cet ouvrage a été bâti et rédigé.

Cette trop brève et trop incomplète analyse ne peut dire tous les mérites de ce livre. Qu'il nous suffise de relever que dès son apparition, il a attiré l'attention de la plupart de nos écoles de commerce, qui en ont fait leur livre d'enseignement et que la première édition, parue voici deux mois, est déjà épuisée. Bien plus, de nombreux spécialistes ont été enchantés de trouver enfin une démonstration logique et raisonnée, claire et simple, d'un système trop souvent expliqué avec beaucoup d'imagination ailée, mais ne maintenant aucun contact avec le bon sens.

Cet ouvrage, édité de façon originale, avec le goût du fini et le soin coutumier qui caractérise la maison Payot, au prix modique de 6 fr. 50, rendra les plus grands services aux maîtres de comptabilité, aux praticiens tels que chefs d'entreprises, chefs comptables, experts comptables, autodidactes; nous sommes convaincus que les étudiants ne connaîtront plus les affres d'une explication... logique qui sans cesse échappe alors qu'on croit la saisir.

Se dérobant au lourd et rouge passif de théories métaphysiques, pour s'élever dans le bleu d'une théorie positive et concrète, au raisonnement impeccable, l'auteur a créé en faveur de l'étudiant un inestimable capital laissant entrevoir de grandes et vertes espérances.

Il vient de créer une œuvre éminemment utile, en ce temps où il s'accomplit tant de travaux nuisibles. Une foule d'étudiants, de tout âge, lui en sauront gré !

F. Frachebourg, expert-comptable.

L'élection au Conseil d'Etat

Pronostics électoraux

On nous écrit :

Ainsi donc, la fermeté méprisante d'un éditorial du « Nouvelliste » envers ce « groupement minuscule », puis les adjurations épistolaires de M. le président du parti conservateur valaisan aux « Jeunes-conservateurs du Haut-Valais », ce dédain suivi d'une diplomatie presque attendrie n'ont pas empêché que les forces gouvernementales engagées à nouveau entre elles une lutte qui trouble le Valais depuis des années.

M. Kämpfen, député et vice-président de la capitale du Haut-Valais, est candidat au Conseil d'Etat. Il faut lui reconnaître, ainsi qu'à ses amis, une audace dans l'action de plus en plus rare en politique — et d'autant plus nécessaire. M. Kämpfen a-t-il approfondi à l'avance les questions qui se posent à notre gouvernement, notamment en matière financière ? Ce n'est sans doute pas le cas, pas plus qu'en ce qui concerne M. Ebener, député, il est vrai, depuis longtemps. Mais, si celui-ci est une nature affinée par la littérature, studieuse, un tempérament paisible et harmonieux, M. Kämpfen est un tempérament. Sa jeunesse et sa combattivité doivent être soumises au frein des responsabilités. Mais elles sont des qualités politiques, elles aussi. M. Kämpfen a un caractère de chef qui, un jour ou l'autre, s'affirmera sans doute par des œuvres.

Le bon peuple, du reste, mal placé pour connaître ces hommes sur lesquels on lui demande son avis, ne se dirigera guère par de telles considérations. M. Dellberg seul a sa légende... de diable rouge pour les uns, tandis que beaucoup d'autres voient en lui l'incarnation valaisanne du combat des faibles pour la justice. M. Dellberg représente sans doute à la fois la grandeur et les mérites du socialisme et une bonne partie des erreurs marxistes qui ont contaminé le socialisme et qui expliquent sa faillite. Cette fois encore, il est à prévoir pour M. Dellberg un succès, mais non le succès.

Des tendances et des groupes vont s'affronter parmi les éléments conservateurs. Ce « groupement minuscule » qui patronne M. Kämpfen jouit de l'appui de deux journaux haut-valaisans sur trois : les « Walliser Nachrichten », organe des Jeunes-conservateurs, le « Volksfreund », organe des chrétiens-sociaux d'Autre-Raspille qui ont toujours, avec M. le conseiller national Petrig, mené un combat commun avec la tendance bas-valaisanne dirigée par une personnalité connue de tous non seulement par la légende, mais par ses œuvres. Les chances de M. Kämpfen sont donc sérieuses dans le Haut-Valais.

Que fera le Bas-Valais ? L'abstention, sans doute, sera forte. Et l'on comprend que nombre de citoyens conservateurs commencent à se blaser et à ne plus montrer une foi aussi agissante envers un parti qui ne manque guère d'occasions de montrer, ouvertement ou en s'efforçant de les camoufler, ses divisions. Beaucoup aussi, dans le Bas-Valais, partent de l'idée que les conflits viennent du Haut-Valais et refusent de prendre parti et de voter.

Mais la vraie question semble bien être de savoir si la tendance qui a dominé dans les cadres du parti conservateur, lors de la désignation du candidat officiel, à la majorité du peuple derrière elle. Des personnalités bas-valaisannes, dit-on, patronnent dans le secret la candidature dissidente. Des forces secrètes, légitimes ou non, seront sans doute à l'œuvre, de sorte que le Bas-Valais lui-même peut réserver une surprise, du moins dans une certaine mesure.

Il nous paraît prématuré de tirer la leçon de ces événements. Il convient de les laisser se développer. Les citoyens vont s'entendre vraisemblablement réputer par des journalistes de partis, eux-mêmes à demi convaincus ou s'efforçant de se convaincre, des slogans patriotiques. Il n'est pas impossible qu'on en appelle à la religion suivant un procédé trop utilisé, qui serait ici particulièrement condamnable. On va sans doute projeter comme un épouvantail l'ombre de M. Duttweiler sur la candidature jeune-conservatrice. C'est, d'après nos informations, certainement un bobard.

Il se trouvera aussi parmi les citoyens quelques esprits observateurs pour ne pas seulement s'amuser

de ces conflits électoraux, mais pour souhaiter que le peuple valaisan commence à ressentir le besoin d'une nouvelle discipline, sincère, haute et vivante, passionnée de justice et de réalisations, puisque les partis anciens continuent à se désagréger.

Que le Haut et le Bas-Valais se rencontrent avant qu'il soit trop tard pour former le faisceau de forces électorales, mais avant tout soucieuses du bien public. Il n'est pas impossible que cette jeunesse haut-valaisanne, qui cherche sa voie avec autant d'intrépidité, le considère aussi comme un épisode. Nous souhaitons que des forces aussi libres aient, même dans cet épisode, un résultat marquant qui les confirme dans leur volonté d'action pour le pays.

Un observateur.

Curieux procédé!

On nous écrit :

La question du domicile de l'un des candidats aux élections de remplacement au Conseil d'Etat valaisan, qui a déjà fait couler beaucoup trop d'encre en ces périodes de restrictions, rebondit à nouveau.

Nous venons d'apprendre qu'un recours, daté du 18 juillet, vient d'être remis au Conseil d'Etat valaisan par le chef du parti socialiste Ch. Dellberg, de Brigue, demandant de déclarer nulle et non avenue la candidature du Dr Ebener.

Ce recours, établi en bonne et due forme, est étayé des motifs essentiels ci-après :

En se basant sur la Constitution valaisanne ainsi que sur l'art. 23 du Code civil suisse, qui définit comme nouveau domicile d'un citoyen, le lieu de résidence avec l'intention de s'y établir, M. Dellberg apporte les preuves indiscutables que l'établissement du Dr Ebener à Glis n'a été conçu que pour les besoins de la cause.

Un premier point est que la villa du Dr Ebener, à Sion, est encore libre actuellement et n'a pas été mise en location, dans l'unique but d'attendre le retour du propriétaire dès les élections passées.

Un autre point important signalé dans le recours est que le candidat du parti conservateur a conservé son domicile militaire à Sion — si l'on peut s'exprimer ainsi —, c'est-à-dire qu'il n'a pas signalé son départ et son changement d'adresse au chef de section de Sion, pas plus qu'à celui de Brigue son arrivée à Glis.

Une preuve typique que les intentions du candidat au Conseil d'Etat Ebener, concernant son séjour à Glis, devaient être connues de l'administration de cette commune et que le président de cette dernière ne les considérait pas comme très légales et surtout très admissibles, résulte d'une lettre du président de Glis à M. Dellberg, où M. Ebener est considéré comme inapte au droit de vote en raison de la définition du domicile prévu par l'art. 23 du C. c. s.

Or, la Municipalité de Glis aurait passé outre à l'avis de son président et accepté le candidat en cause comme électeur.

En raison des motifs ci-dessus, M. Dellberg a demandé de ne pas accepter la candidature Ebener et ajoute que le précité, ayant volontairement et en connaissance de cause, formulé sa demande, la sachant contraire à la Constitution valaisanne et au Code civil suisse, le domicile de M. Ebener devant être considéré de fait à Sion, cette candidature n'est pas valable en vertu de l'art. 52 de la Constitution valaisanne de 1907, révisée en date du 11 novembre 1920.

Pour terminer, le document précise encore qu'en cas où cette candidature serait admise et le Dr Ebener élu, un nouveau recours serait déposé entre les mains du Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil, ainsi qu'un recours de droit public serait immédiatement transmis au Tribunal fédéral.

Il aurait été désirable que la votation du 26 juillet ne soit pas entachée d'irrégularités à l'endroit d'un candidat et que soient ainsi évités au Valais les reproches que ne manqueraient pas de nous adresser nos concitoyens d'autres cantons.

Notre confrère A. M., avec sa franchise habituelle, ne nous a pas caché non plus son aversion pour ce petit jeu si peu conforme à nos principes d'équité et de justice.

Gs. At.

Concours fédéral de sections en campagne 300 m.

des 30-31 mai 1942 — Valais Romand

Ce concours a eu lieu sur les places de tir de Monthey, St-Maurice, Sembrancher, Sion, Lens et Sierre. 42 sections y ont pris part avec un effectif de 1097 tireurs. 89 d'entre eux ont obtenu la distinction fédérale pour 72 points et plus; 196 la mention fédérale, et 88 la mention cantonale.

Palmarès officiel

Ire catégorie : Vouvy, Les Amis, 18 participants, moyenne 69,548; St-Maurice, Carabiniers, 22, 69,138; Vernayaz, L'Aiglon, 22, 67,706; Martigny, Société de Tir, 33, 67,665; Sion, La Cible, 73, 64,564.

Ile catégorie : Sierre, Le Stand, 55, 70,664; Monthey, Les Carabiniers, 81, 68,921; Chamoson, Nouvelle Cible, 25, 68,806; Bouvet, Les Carabiniers, 14, 68,453; Lens, St Tir militaire, 36, 67,730; Montana-Vermala-Crans, Armes Réunies, 23, 67,588; Montana, St Tir militaire, 25, 65,650; Ardon, Amis Tireurs, 17, 61,131; St-Gingolph, Echo du Grammont, 16, 62,303; Sion, Sous-Officiers, 18, 58,073.

IIIe catégorie : Bagnes, Le Pleureur, 34, 69,490; Sembrancher, La Cible, 21, 68,646; Chippis, La Liberté, 26, 68,626; Bramois, Tireurs de la Borgne, 31, 68,186; Illiez, Les Carabiniers, 21, 68,130; Salvan, La Cible, 25, 67,884; Ayent, St Tir militaire, 13, 67,746; St-Maurice, Noble Jeu de Cible, 27, 66,738; Randogne, St Tir militaire, 16, 66,530; Champéry, St Tir militaire; 13, 66,312; St-Léonard, La Villageoise, 25, 66,146; Saxon, La Patrie, 24, 66,110; Orsières, L'Eclair, 22, 65,662; Leytron, L'Espérance, 25, 65,652; Sierre, Le Stand B, 90, 65,333; Vionnaz, L'Avenir, 29, 65,178; Muraz-Sierre, St Tir militaire, 21, 64,126; Chalais, La Réchy, 21, 63,020; Chalais, La Cible, 17, 62,354; Praz-de-Fort, Saleinaz, 20, 61,880; Grône, St Tir militaire, 15, 59,142; Icoigne, St Tir militaire, 17, 55,350; Evionnaz, Guillaume Tell, 19, 54,048; Charrat, Amis Tireurs, 10, 53,500; Chippis, St Tir militaire, 16, 49,778.

IVe catégorie : Haute-Nendaz, Le Chamois, 8, 61,405; Nax Edelweiss, 13, 53,391.

Le Palmarès du concours à 50 m. sera publié ultérieurement.

Résultats couronnés : Emery Georges et Lamont Gérard, Lens, 85 points; Lamont François, Lens, Luder Louis, Sembrancher, Rausis Marcel, Orsières, 81 pts; Bussien René, Bouvet et Yersin Alfred, Monthey, 80 pts; Andrey Robert, Vernayaz, et Vuadens Hyacinthe, Vouvy, 79 pts; Charles Henri, Martigny, Pont Armin, Sierre, Dufaux Louis, Monthey, Avanthey Alfred, Champéry, 78 pts; Germanier Fernand, Martigny, Uldry Louis, Vernayaz, Riand Albert, Ayent, Berclaz Camille, Randogne, 77 pts; Fiorina Joseph, Sion, Métayer Jean, Vouvy, Wassenhofer

Charles, Sierre, Lamont Henri, Lens, Perraudin Hermann, Bagnes, Grenon Emile, Champéry, Rey-Mermet Ant., Illiez, 76 pts; Gaillet René, St-Léonard, Seltz Chs, Bagnes, Bagnoud Joseph, Lens, Brütsch Jean, Montana, Foretay Joseph, St-Gingolph, Dubuis Florentin, Bramois, Traveller Jérémie, Ayent, Davoli François, Praz-de-Fort, Wittwer Jean, Charrat, 75 points; Mariéthod François, Nendaz, Girard Denis, Martigny, Addy René, Martigny, Apothélos Edouard, Dailly, Pellanda Raoul, Sierre, Rieben Charles, Sierre, Delaloye Pierre, Monthey, Mettan Ls, Monthey, Michellod Rémy, Chamoson, Baruchet Jean, Bouvet, Décastel Mce, Bouvet, Bonvin Victor, Montana, Delasoie Jean, Sembrancher, Philippoz Joseph, Leytron, Perruchoud Jean, Chalais, 74 pts; Gross Eugène, Sion, Bétrisey Julien, St-Léonard, Gaechter Louis, Martigny, Lavanchy Emile, Martigny, Stragioti Marcel, Martigny, Revaz Marius, Vernayaz, Gally Paul, St-Maurice, Roussy Emile, Sierre, Marclay Ad., Monthey, Duvernay François, Lens, Delaloye Ignace, Ardon, Fellay René, Bagnes, Maret Théophile, Bagnes, Derivaz Victor, Salvan, Grenon Armand, Champéry, Barmaz Damien, St-Léonard, Weissbrot Albert, Saxon, Caillet-Bois Michel, Illiez, 73 pts; Charlet André, Charrat, Siggen François, Chalais, Launaz Fredy, Vionnaz, Fracheboud Ignace, Vionnaz, Baudin Sylvain, Leytron, Sidler Alphonse, Sion, Coppex Théodule, St-Maurice, Leutwiler Robert, Vouvy, Pot Alfred, Vouvy, Gérard Franz, Sierre, Schriber Gaspard, Sierre, de Vantéry Gges, Monthey, Burkhardt Hans, Monthey, Evéquo Paul, Chamoson, Michellod Ami, Chamoson, Pont Georges, Chamoson, Seydoux William, Bouvet, Felli Pierre, Montana, Tschopp Edouard, Montana, Bonvin Damien, Chippis, Zischinger Denis, Chippis, Coutaz Joseph, St-Maurice, Gex-Fabry Robert, Illiez, 72 pts.

BIBLIOGRAPHIE

Elevons des lapins

La diminution considérable de la consommation de la viande nécessaire par la guerre, nous oblige à chercher d'autres sources d'approvisionnement. L'élevage des lapins doit nous permettre de parer, dans une certaine mesure, à la pénurie constante de viande. Afin de gagner le public à cette idée, les autorités compétentes ont édité une brochure montrant, en termes clairs, combien la cyniculture est chose simple. Il va sans dire, si l'on veut obtenir de bons résultats, que les soins à donner et l'affouragement doivent obéir à certaines règles. L'amateur les trouvera dans cette brochure, très agréablement illustrée.

Cette publication rendra les meilleurs services à ceux qui ont l'intention de pratiquer cet élevage, comme à ceux qui hésitent encore. Nous ne pouvons que la recommander. On peut l'obtenir gratuitement auprès des offices cantonaux d'économie de guerre.

SUISSE

A propos des finances fédérales

Une résolution des Chambres de Commerce romandes

Au moment où le Conseil fédéral envisage l'introduction de nouveaux impôts destinés à amortir les dépenses de guerre, les Chambres de Commerce romandes, réunies pour étudier en commun les problèmes soulevés par les projets fédéraux, ont décidé de rendre publique la résolution suivante :

1. Une fois de plus, les Chambres de Commerce romandes déplorent que, pour remédier au déséquilibre des finances fédérales, nos autorités recourent seulement à des impôts nouveaux, sans faire une allusion quelconque aux économies qu'il y aurait lieu d'apporter aux dépenses de la Confédération.

2. Considérant que les recettes actuelles suffisent à couvrir le service des intérêts des dépenses militaires ; considérant, d'autre part, que le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre peut être, aujourd'hui déjà, affecté à l'amortissement des dépenses de guerre, les Chambres de Commerce romandes estiment qu'il serait, en principe, logique, en raison de l'incertitude actuelle et aussi longtemps que le total des dépenses de guerre ne peut être arrêté, de surseoir à l'établissement d'un plan d'amortissement définitif et à longue échéance de ces dépenses et à l'introduction des impôts nouveaux qui devraient en assurer la réalisation.

3. Cependant, les Chambres de Commerce romandes reconnaissent que les conjonctures économiques actuelles peuvent justifier la perception de recettes fiscales nouvelles destinées à amortir les dépenses militaires. Pour ce faire, elles sont d'avis que le plus urgent, à l'heure présente, serait d'aménager la fiscalité de manière à créer une plus juste répartition des charges entre les différentes catégories de contribuables et les diverses régions du pays, sans que soit majoré l'impôt de ceux pour lesquels le plafond fiscal est atteint, voire dépassé. Elles estiment aussi qu'il conviendrait de recourir à une extension de l'imposition à la source, étant entendu que cette extension ne comporterait nulle aggravation des charges pour le contribuable qui a fait des déclarations honnêtes, mais permettrait de procurer de nouvelles ressources aux cantons et à la Confédération en frappant les capitaux dissimulés et les bien étrangers.

4. Par contre, les Chambres de Commerce romandes sont résolument opposées à un renouvellement de l'impôt de sacrifice. Un nouveau prélèvement sur le capital, dont l'incidence serait particulièrement brutale dans les circonstances actuelles, non seulement constituerait une source de difficultés nouvelles pour les budgets cantonaux, des pertes sensibles pour l'économie privée et une injustice criante envers certains contribuables, notamment envers les classes moyennes, mais consacrerait un grave manquement à la parole donnée.

5. Les Chambres de Commerce romandes appellent enfin de leur vœux une simplification générale du régime des impôts directs et demandent que les autorités cantonales et fédérales procèdent dès maintenant à l'étude des moyens susceptibles d'apporter un tel résultat.

Chambre de Commerce fribourgeoise ;
Chambre de Commerce de Genève ;
Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie ;
Chambre valaisanne de Commerce ;
Chambre de Commerce vaudoise.

Toujours le rationnement de la viande

L'Office de guerre pour l'alimentation a pris une nouvelle ordonnance concernant le rationnement de la viande aux termes de laquelle il est interdit, chaque semaine, du dimanche à 0 h. au vendredi à 16 heures, de céder aux consommateurs (ménages privés, ménages collectifs) de la viande de gros bétail (taureaux, bœufs, génisses) qu'elle soit fraîche, congelée, salée, fumée, marinée, en conserve ou préparée de toute autre manière.

Pendant ce temps, il est interdit aux consommateurs d'acquiescer de cette viande.

Sous réserve des dispositions en vigueur pour les jours sans viande, l'interdiction de cession et d'acquisition ne vise pas :

- a) les livraisons des boucheries et maisons de commerce entre elles ;
- b) les livraisons à l'armée, aux compagnies de travailleurs, aux camps d'internés ;
- c) Les saucisses et les produits fabriqués avec de la viande hachée de gros bétail, mélangée à d'autre viande ou à du lard, par exemple, les saucisses vendues par pièce, la tête marbrée, la charcuterie mélangée ;
- d) Les abats de gros bétail, ainsi que la viande séchée à l'air ;
- e) La viande provenant d'abatage d'urgence et celle qui est conditionnellement propre à la consommation et doit être employée immédiatement d'après les constatations du vétérinaire chargé de l'inspection des viandes.

Cette nouvelle ordonnance entre en vigueur le 22 juillet 1942 à 0 h., et aura effet, sauf décision contraire, jusqu'au 7 août 1942, à 16 heures.

Incertitude de la politique - Stabilité de l'assurance

« Quand le peuple se mettra à penser par lui-même — et dans plus d'un domaine, il y vient — tout le monde y trouvera son compte. » Dans cette phrase, écrite par Henry Ford, le roi de l'automobile en Amérique, il faut voir autre chose que la théorie bienveillante d'un idéaliste, étranger au monde. A bien des égards, le peuple suisse en est là, lui aussi ! Pour s'en rendre compte, il suffit d'observer comment il se comporte à l'égard de l'assurance sur la vie.

En effet, malgré les circonstances extraordinaires de l'année dernière, malgré la longue occupation de nos frontières, malgré le prix de la vie toujours

croissant, la réduction du capital investi dans l'assurance sur la vie pendant l'année 1940 est presque insensible.

Sur le total des sociétés d'assurances suisses, le recul de 0,27 % est à peine perceptible dans la situation financière générale. Il est certainement dû au fait que les mois de mai et de juin 1940 ont vu la mobilisation générale appeler sous les armes un grand nombre de citoyens qu'elle a soustraits à l'économie nationale. Le fait réjouissant n'en demeure pas moins que la Suisse, en dépit des difficultés extérieures croissantes, est resté attaché au principe de la sécurité de sa famille, et par conséquent de son peuple, non seulement dans l'ordre politique et militaire, mais aussi sur le terrain financier.

Les rations de denrées alimentaires en août

En raison des conditions régnant sur le marché du bétail de boucherie, il se révèle indispensable d'adapter, en août, la ration de viande aux quantités de viande effectivement disponibles. Quoique la carte personnelle entière de denrées alimentaires du mois d'août (de couleur brune), dont l'impression a commencé au début de juin déjà, comprenne des coupons de viande d'une valeur totale de 1000 points, il importe que la ration ainsi prévue suffise pour le mois de septembre également. De ces 1000 points de viande, 500 devront être employés en août et les autres 500 en septembre. De même, les 500 points de la demi carte d'août devront être utilisés moitié en août et moitié en septembre. Tous les coupons de viande désignés par les lettres « BG », de la carte de denrées alimentaires d'août, seront valables du 1er août au 5 septembre 1942, tandis que la durée de validité des autres coupons de viande, qui ne portent pas les lettres précitées, sera prolongée jusqu'au 5 octobre 1942. En outre, la durée de validité de l'ensemble des coupons de viande de juillet (de couleur jaune-or) sera prolongée jusqu'au 5 septembre 1942 afin de permettre une répartition plus égale des achats. Comme jusqu'à présent, l'échange de coupons de viande contre des coupons de fromage ou de légumineuses reste limité au mois de validité de la carte de denrées alimentaires correspondante.

L'état de notre ravitaillement en fromage autorise heureusement une augmentation de 200 gr. de la ration de fromage en août. A cet effet, les coupons A, A 1/2 et AK de la carte personnelle entière, de la demi carte et de la carte pour enfants, seront validés pour une période allant du 1er août au 5 septembre 1942, afin de permettre l'acquisition de fromage. Le coupon A donnera droit à 200 gr. et chacun des coupons A 1/2 et AK à 100 gr. de fromage tout gras ou à d'autres sortes de fromage selon barème de conversion. Ils ne seront toutefois pas valables pour les fromages à pâte molle et le seré.

L'attribution de graisse-huile a été réduite de 50 grammes comparativement à celle de juillet. Cependant, la ration globale de matières grasses reste supérieure de 100 gr. à celle de la période correspondante de l'an dernier. L'attribution de graisse et d'huile se fera, en août, moitié en un coupon-option « graisse-huile », moitié en un coupon spécial « huile comestible », cela en vue d'assurer une meilleure répartition des achats entre les deux denrées en question.

En août, comme en juin et juillet, des attributions de poudre d'œufs, au moyen de coupons en blanc T, T 1/2 et TK, ont été de nouveau prévues. Les coupons T de la carte entière et TK de la carte pour enfants donneront droit chacun à 50 gr., le coupon T 1/2 à 25 gr. de poudre d'œufs.

Pour tenir compte de la consommation accrue de boissons au fort de l'été, il est apparu opportun d'accorder une attribution supplémentaire de thé, de 50 grammes ; un coupon spécial, de cette valeur, figurera sur la carte de denrées alimentaires d'août.

Afin d'atténuer les rigueurs qu'implique, pour les travailleurs obligés de prendre leurs repas au lieu de travail, l'interdiction actuelle de céder ou d'acquiescer de la viande, et pour permettre aux intéressés de se procurer néanmoins une nourriture substantielle, les titulaires de cartes supplémentaires sont exceptionnellement autorisés, en juillet, à échanger après coup les dites cartes contre 400 gr. de fromage tout gras.

Bourse des fruits, Saxon

Valable dès le 20 juillet compris, jusqu'à nouvel avis

Cerises de table et de conserve, fraises et framboises : les prix indiqués sur notre bulletin du 6 juillet 1942 restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Groisilles rouges : le kg. net, au producteur, 0,70 ; au détail, 1,05-1,10.

Cassis, 0,80 ; 1,15-1,20.

Groisilles vertes, 0,65 ; 1.—1,05.

Myrtilles, 1,20 ; 1,70-1,80.

Poires, St-Jean cl. B, 0,50, 0,80 ; cl. C, 0,35, 0,65 ; Cuisdames cl. B, 0,53, 0,85 ; cl. C, 0,35, 0,65 ; Colorée de Juillet, Beurrée Giffard, André Desportes, cl. B, 0,70, 1.— ; cl. C, 0,45, 0,75.

Pommes, Transparentes blanches, Borowinka, cl. B, 0,50, 0,80 ; cl. C, 0,30, 0,60 ; Astrakan, Rose-Virginie, cl. B, 0,60, 0,90 ; cl. C, 0,30, 0,60.

Abricots (calibrés de flanc), cl. A, 40 mm., 1,42 ; 1,90-2.— ; cl. A, 33 mm., 1,22 ; 1,70-1,80 ; cl. C, 0,92 ; 1,40-1,50.

Cinéma REX, Saxon

FACE AU DESTIN. — « Face au Destin » est un bon film français d'aventures, bien interprété par Jules Berry et Jean Max que l'on verra légionnaires, Georges Rigaud et la jeune et charmante Gaby Sylvia dans le monde de la couture et les bars de Paris. Une robe de grand prix qu'un imprudent mannequin portera un soir de joie, l'accident fatal qui l'abîmera et l'argent que l'on vole pour s'acquitter d'une dette, la séparation et la prison, et ces deux hommes qui se retrouveront sous le soleil d'Afrique où ils ont fui, de belles images bien photographiées et sur un thème cohérent, jeu sobre et puissant des acteurs, tel est le spectacle que vous présentera le Cinéma REX, à Saxon, les vendredis 24, samedi 25 et dimanche 26 juillet.

FOOTBALL

Finale du championnat suisse

La rencontre entre Grasshoppers et Granges, à Berne, n'a donné aucun résultat : 0 à 0, après deux prolongations. Elle devra donc se rejouer, mais on ne connaît encore ni le jour, ni le lieu de ce match, qui devra être décisif, cette fois-ci.

En 1re ligue, Dopolavoro a réussi le match nul sur son terrain, ce qui le met hors de tout souci, tandis que son rival, Schaffhouse, devra jouer en 2e ligue la saison prochaine.

Athlétisme

Le coureur suédois Grunder Haegg vient d'abaisser le record du monde en couvrant le 1500 m. en 3 min. 45,8 secondes.

— Le Finlandais Nitkauen a établi le meilleur jet de la saison en lançant le javelot à 71 m. 24.

MARTIGNY

Dans le recueillement, la Colonie française célèbre le 14 juillet

Fidèles aux traditions, les Français et les Suisses rentrés de France ont célébré dimanche le 14 juillet. Une cérémonie simple, faite de recueillement, a marqué ce jour qui, autrefois, était de joie et d'enthousiasme.

Le 19 juillet, la Colonie française accueillait à la gare M.-C. une délégation de la Légion française des Combattants venue de Chamonix. On notait la présence de M. Philippe Payot, chef de la Légion, Mme Payot et M. René Landot, correspondant au « Petit Dauphinois ».

Tous les Français de chez nous ont accompagné nos hôtes au monument élevé au cimetière de Martigny par le Souvenir Français en mémoire de leurs compatriotes morts à Martigny en internement.

Après un instant de pieux silence, M. l'abbé Thélet, du Collège de St-Maurice, récita une prière, puis M. Florentin Genoud, président du Souvenir Français, procéda à l'appel des morts et prononça une émouvante allocution, rappelant ceux qui ne sont plus. Il souligna la force de la foi qu'inspira leur sacrifice et demanda aux Français présents d'y rester fidèles.

M. Payot, de Chamonix, tint à affirmer, au nom de ses compatriotes, la foi en le maréchal Pétain et souligna leurs sentiments de reconnaissance envers la Suisse accueillante.

Quelques allocutions ont à nouveau mis en relief la force des sentiments qui unissent la France et la Suisse.

En résumé une bonne journée où chacun trouva un réconfort et un salutaire enseignement. F. G.

Noyade

Mme Florentine Meunier, née Abbet, âgée de 68 ans, a fait une chute lundi soir, en dessous de Martigny-Bourg, dans la meunière des Morasses. Elle s'est noyée et fut retirée vers 20 h. 30, au Vivier, par le gendarme Kummer et l'agent de police Pillet, de Martigny-Bourg. Le Dr de Werra fit les constatations d'usage.

Nos condoléances à sa famille.

Succès

M. Georges Darbellay, fils de feu Antoine Darbellay, à Martigny-Bourg, a réussi brillamment ses examens de maturité commerciale 1er degré avec félicitations du jury, au Collège St-Michel, à Fribourg.

Nos félicitations au jeune bachelier.

POISSONS FRUITS et LÉGUMES

TOUS LES JOURS PLACE DU MIDI - Tél. 6 10 60

● FRIGO ● Se recommande Robert Vaudan

Jeunes de l'Harmonie

Les Jeunes sont priés d'assister à la répétition de ce soir, au local habituel. Des décisions importantes y seront prises en vue de la sortie à Champex, le 26 juillet. Que personne ne manque !

Ce soir mardi, à l'Etoile

Ce soir mardi, à 20 h. 30 — une séance seulement — une charmante comédie sentimentale *Fille d'Eve*. Dans ce film, Marika Röck, l'incomparable danseuse acrobatique, nous offre un numéro de claquettes des plus réussies. Rapide, légère, rythmée, scandée, sa danse est une merveille de précision. « Paris-Soir » écrit au sujet de ce film : « Un film gai et mouvementé à souhait. Marika Röck est non seulement une trépidante meneuse de jeu, mais encore une des plus séduisantes artistes de l'écran. Elle n'a qu'à paraître pour nous enchanter. »

Boucherie Clavaz

Place Centrale, Martigny

Téléphone 6 14 37

Mercredi Boudins, saucisses au foie

SANS CARTE !

MONTHEY

Terrible accident

M. Emile Weber, ouvrier d'usine des Produits chimiques, vient d'être accidenté assez gravement dans le canton d'Argovie, où il était en séjour. Il a reçu dans la figure la décharge d'un coup de fusil à blanc qui lui a crevé un œil et mis l'autre sérieusement en danger.

On se souvient que Weber avait reçu dernièrement une récompense de la fondation Carnegie pour avoir sauvé, au Bouveret, un soldat en train de se noyer avec sa monture. Ce bel acte de courage lui avait valu également un cadeau de la Direction des Produits chimiques sous forme d'une montre-bracelet avec dédicace, ainsi qu'une lettre de félicitations du colonel-brigadier Schwarz.

Nous disons à l'infortuné toute notre sympathie dans l'accident qui vient de le frapper.

Accident de la circulation

Le sapeur Fernand Morand, stationné dans la région, rentrait dimanche soir 12 juillet, en vélo, à son cantonnement, venant d'Ollon, quand il fut tamponné par un autre cycliste veant en sens inverse et roulant sans feu de signalisation.

Tandis que ce dernier se relevait sans autre et prenait la fuite, Morand, assez sérieusement blessé, dut être conduit à l'hôpital du district.

Ce n'est que vendredi qu'à Monthey l'on apprit la nouvelle de cet accident.

L'affaire Randon

Hier lundi ont commencé à Genève les débats présidés par M. Charles Barde, au sujet des 6,000 kilos d'huile vendus par la maison Randon à M. Arthur Dumont.

L'accusation demande 55,000 francs d'amende à la maison Randon, et 30,000 francs à la maison Dumont. Le jugement sera rendu aujourd'hui.



Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux si nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver, Madame Veuve ALFRED GIRARD et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, spécialement la Société « Diana », la Société d'Agriculture et Col. aut. mun. adoc 1 C. A.

Fr. 520.000 DE LOTS

tirage 8 août

LOTÉRIE ROMANDE

Pour l'Agriculteur

Parasites des plantes cultivées

Arbres fruitiers. Agriculteurs, protégez vos pommes et vos poires de garde, surtout les Canada et les Franc-Roseau, contre les attaques de la tavelure et du ver des pommes en traitant encore une fois, ces jours-ci, les arbres chargés de fruits avec une bouillie cupro-arsénicale, type Cupritox et Cupron.

Vers la fin du mois d'août, répétez un dernier traitement cuprique avec Cupromaag, Cryptocide, contre la tavelure tardive.

N'oubliez pas le traitement contre le ver des prunes avec un produit nicotiné !

Vers de la vigne. Le temps pluvieux a empêché, en partie, les traitements contre les vers de la vigne. Ces traitements demanderont davantage d'application et d'observation de la part des viticulteurs afin d'obtenir un résultat satisfaisant. Observez la ponte sur les grappes et traitez au moment propice avec la nicotine, le Nirosoan ou le Gesarol.

Prenez garde aux communiqués des inspecteurs de vignoble de Vionnaz, Martigny-Leytron et Sierre.

Plantes maraîchères. Des traitements réguliers, effectués chaque semaine avec une poudre de derris : Derux, Pirox, Pulvo-Xex ou avec le Gesarol détruisent la majeure partie des parasites animaux des plantes et assurent le développement normal de celles-ci. Attention aux chenilles des choux et surtout à celles des poireaux. Les pucerons apparaissent sur les haricots, les fèves ainsi que le psylle sur les carottes (feuilles frisées). Ces insectes ont combattu efficacement avec la nicotine à 0,7 % plus un mouillant à 0,1 %.

Arroser le collet des carottes avec du carboléum soluble à 0,2 % (200 cm³ pour 100 l. d'eau) contre la larve de la mouche vivant sur ce légume et qui creuse des galeries dans ses racines. Un traitement des haricots, des tomates avec une bouillie cuprique préviendra le développement des maladies cryptogamiques (rouille des haricots).

Prenez garde au doryphore de la pomme de terre. Annoncez les foyers découverts aux agents locaux et traitez selon les instructions reçues.

Station cantonale d'Entomologie. Châteauneuf.



Mademoiselle Faustine GRANGES, à La Bâtiat ;

Monsieur Félix GRANGES, à Fully ;

Mademoiselle Marie GRANGES, à Fully ;

Monsieur Joseph GRANGES-GEX et famille, à Fully ;

La famille d'Alfred GRANGES-ANÇAY, à Fully et Graves-Sales (Haute-Savoie) ;

Madame Aline BENDER-GRANGES, à Fully ;

Monsieur Jules GRANGES-RODUIT et famille, à Fully ;

Les familles GRANGES, CARRON, CAGEUX et RODUIT, ainsi que toutes les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marguerite GRANGES

née Granges

leur chère mère, grand-mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Fully, le 20 juillet 1942, dans sa 84^e année, munie des très Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Fully le mercredi 22 juillet 1942, à 10 heures.



Les enfants de

Madame Florentine MEUNIER

à Martigny-Bourg, ont le pénible devoir de faire part de son décès, survenu accidentellement le 20 juillet, à l'âge de 68 ans.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 22 juillet. Départ de l'Hôpital de Martigny à 9 h. 15.

ETOILE

Ce soir, à 20 h. 30

1 séance seulement

Un film musical plein d'entrain

Claquettes Chants Comédie

FILLE D'ÈVE

avec l'éblouissante vedette hongroise Marika Röck

L'excellente danseuse acrobatique



DOUBLE ÉCONOMIE!

Il n'est pas étonnant que son mari ait une mine réjouie! Aujourd'hui, par suite de la rareté des métaux, les nouvelles marmites et casseroles sont si chères, que c'est une bénédiction d'avoir une femme qui maintient ses ustensiles de cuisine et installations à l'état de neuf, en les nettoyant soigneusement avec Vim. Vim ne raye jamais et, comme il ménage la surface des objets, il en prolonge la durée et vous épargne ainsi de nouvelles acquisitions coûteuses. Mais Vim représente plus qu'une économie d'argent, il vous épargne encore du temps, car il nettoie à fond en un clin d'œil.

Employez Vim pour nettoyer les marmites et les casseroles, la baignoire, les catelles, l'émail, les écuelles, l'évier, la cuisinière, etc.

VIM nettoie avec ménagement!
Toujours au prix d'avant-guerre: 50 cts.
impôt non compris.

UROZERO ?? UROZERO ??

Chaque personne souffrant de rhumatisme doit retenir précieusement le nom UROZERO. En effet, qu'il s'agisse de goutte, sciaticque, torticolis, névralgies, maux de reins, douleurs intercostales, lumbago ou courbature, après une simple cure d'Urozero, le remède énergétique, préparé d'après les dernières données de la science médicale, vos douleurs disparaîtront comme par enchantement. UROZERO est recommandé par les médecins et ne devrait manquer dans aucune pharmacie de ménage. Urozero n'a aucune action nocive sur le cœur et l'estomac. Toutes pharmacies: cachets fr. 2.20 et 6.—; comprimés fr. 3.20.
UROZERO = acide urique zéro

LYSOFORM

Puissant antiseptique, microbicide, désinfectant, désodorisant: non caustique; odeur agréable. Adopté par les hôpitaux, maternités, cliniques, etc.; il a aussi sa place dans la pharmacie de famille et le cabinet de toilette.

Evitez les contrefaçons en exigeant l'emballage original et la marque déposée.
Flacons 100 gr., 250 gr., 500 gr., 1 kg.



Toutes pharmacies et drogueries
SOCIÉTÉ SUISSE D'ANTISEPTISIE-LYSOFORM, LAUSANNE

IMPRIMERIE PILLET, MARTIGNY

Appartement

3 pièces, ainsi que local ou magasin est cherché pour tout de suite à Martigny-Ville ou Bourg. S'adr. sous R 1319 au bureau du journal.

BONNE

pour ménage soigné et cuisine, pas trop jeune, avec références, bon gage et bon traitement assurés, est demandée. Faire offres, avec photo, case postale 17577, La Chaux-de-Fonds.

ON CHERCHE

jeune FILLE

pour servir au café et aider au ménage. S'adres. au Café des Marronniers, à Charraz.

Confiez

vos réparations et transformations de

MOTEURS TRANSFORMATEURS VENTILATEURS ASPIRATEURS PERCEUSES et tous appareils électriques aux spécialistes

Bruchez & Walter
Atelier Electro-Mécanique
Martigny-Bourg, Tél. 6 11 71

A vendre à Martigny-Ville

maison

d'habitation indépendante avec places. Facilité de paiement. S'adr. au bureau du journal sous R 1348.

A vendre

tuyaux noirs 2"

neufs. S'adresser au bureau du journ. sous R 1275.

A VENDRE une belle

génisse

race tachetée, prête au veau. S'adresser à Emile Bender, à Fully.

On demande, dans chaque commune du Valais, un

représentant-dépositaire

pour produit de nettoyage connu dans tous les gds établissements du canton. S'adr. par écrit au journal sous R 1347.

TIMBRES Caoutchouc

Imprimerie Pillet, Martigny

Viticulteurs!

La nicotine titrée 15%

Le traitement à la NICOTINE reste le plus sûr et le plus efficace contre les chenilles de

2e et 3e génération

Passez commande immédiate à votre fournisseur en exigeant la marque:

Pureté



Qualité

Fabrication suisse par

Société des Produits Cupriques S.A.
Usines à Renens (Vaud)

Allons glaner!

La moisson vient de commencer dans diverses régions. Eu égard aux difficultés sans cesse croissantes auxquelles se heurte le ravitaillement de notre pays en céréales panifiables, il est nécessaire de tirer parti des plus petites quantités de céréales indigènes pour l'alimentation humaine.

C'est pourquoi la population et particulièrement les écoliers, sont invités à ramasser les épis laissés après la moisson. Le grain provenant du battage pourra être utilisé pour les besoins du ménage sans que les rations de la carte personnelle de denrées alimentaires soient diminuées. Au besoin, les services locaux organiseront le battage et la mouture du grain. Celui qui emploie du blé glané pour son ravitaillement direct a droit en outre à la prime de mouture. La Confédération paie aux glaneurs pour le blé glané les mêmes prix qu'aux producteurs de blé. Les glaneurs peuvent s'adresser en tout temps aux services locaux des blés qui leur prêteront aide et conseils.

Administration fédérale des blés.

C. P. No 13 — 17 juillet 1942.

Commerçants, Artisans

Pour vos besoins d'IMPRIMÉS, tels que:

FACTURES
ENVELOPPES
ETIQUETTES
CARNETS
A SOUCHE, etc.

adressez-vous à

Dillet IMPRIMEUR

MARTIGNY Tél. 6 10 52

LIVRAISON RAPIDE

Carte de commerçant en légumes

Selon l'ordonnance No 56 de l'Office de guerre pour l'alimentation, du 8 juillet 1942, le commerce des légumes n'est plus autorisé qu'aux porteurs de la carte de commerçant en légumes. Y sont astreints: 1. les maraîchers vendant sur les marchés, les colporteurs en légumes; 2. les magasins de détail; 3. les organismes d'achat; 4. les organismes de vente des producteurs; 5. les importateurs et les grossistes; 6. les grossistes avec succursales; 7. les organismes coopératifs de répartition; 8. les entreprises de transformation.

Font partie de la catégorie 1: tous les producteurs qui vendent sur les marchés hebdomadaires; les producteurs qui colportent les légumes dans les rues ou livrent régulièrement à domicile, sur commande, dans les localités ayant des marchés hebdomadaires; les colporteurs professionnels, c'est-à-dire les petits marchands de légumes qui achètent ceux-ci pour les revendre dans les rues ou dans d'autres communes; de même, toutes les personnes qui se livrent au commerce des légumes et qui sont en même temps producteurs.

Ne sont pas astreints à la carte de commerçant en légumes, les producteurs qui vendent leurs légumes en dehors des localités ayant des marchés hebdomadaires, ainsi que les producteurs habitant dans les dites localités, mais qui vendent leurs légumes sur place ou en gros à d'autres maisons de commerce.

Sont compris dans la catégorie 2, les bancs publics et les kiosques où l'on vend des légumes.

Les entreprises de transformation de la catégorie 8 ne sont astreints à la carte de commerçant en légumes qui si elles achètent des légumes pour leur propre compte et les revendent ensuite comme légumes secs, tels quels ou transformés.

Les formules d'inscription doivent être réclamées d'ici le 27 juillet 1942 auprès des offices fiduciaires des légumes régionaux. Elles seront retournées à ceux-ci dûment remplies et signées par retour du courrier. Si un particulier ou une maison astreint à la carte n'est pas au clair sur l'office fiduciaire duquel il dépend, il peut se renseigner auprès de la section de la production agricole et de l'économie domestique, de l'Office de guerre pour l'alimentation, à Berne, tél. 3 96 31.

Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

C. P. No 14 — 17 juillet 1942.

Martigny - Actes de vandalisme

Des malandrins commettent depuis un certain temps des actes de vandalisme dans la contrée.

Dernièrement, au hameau du Guercet, ils se sont permis d'enlever des petits chars, pousette et volets à divers particuliers, ainsi que courber et plier les poteaux signalisateurs au passage à niveau de la ligne du M.-O.

Après une habile enquête menée par la Police cantonale, les coupables ont été découverts.

Il s'agit de B. R., Valaisan, et K. J., Fribourgeois. Tous deux ont avoué leurs forfaits et auront à répondre devant la justice.

Pour les alpinistes

On construit dans le massif du Mont-Blanc deux nouveaux refuges avec 100 et 150 couchettes, pour faciliter les ascensions et la pratique du ski de printemps.

Ces deux refuges, qui s'inspireront des meilleures cabanes de Suisse et du Tyrol, seront construits l'un près du chalet actuel du Mont-Blanc, l'autre à Tré-la-Grande, à 2,600 m. d'altitude, à deux heures de marche de l'entrée du glacier de Tré-la-Tête, vers le col Infranchissable.

Les travaux préparatoires sont en cours, sous la direction du service des ponts et chaussées.

De la vaseline de poisson

Après des essais portant sur plusieurs années, un ingénieur japonais du laboratoire gouvernemental, M. Tomotaro, est arrivé à fabriquer de la vaseline de poisson par un procédé relativement simple et économique. Il emploie de l'huile de sardines chauffée à 300 degrés, traitée à l'hydrogène, le nickel servant de catalyseur. La masse ainsi obtenue donne, après filtrage, une vaseline possédant des propriétés spéciales, de couleur jaunâtre, fondant à 48 degrés, ne s'altérant pas au contact de l'air et ne perdant pas sa viscosité, même à de hautes températures.

Comme le Japon dispose d'une grande quantité d'huile de poissons, la production de cette vaseline est relativement facile. Ce produit a une grande importance au point de vue médical et industriel.

Feuilleton du mardi du journal « Le Rhône »

TANTE AURÉLIE

Roman par **ANDRÉ THEURIET**
de l'Académie française

IV

Un matin de la fin d'août, Marcel, écartant la haie de framboisiers du jardin de Lisle, cria de loin à Camille:

— Je vous amène une camarade et une payse, car elle est de Villotte, comme vous.

En même temps, il se retournait pour tendre la main à une fille de quatorze ans, déjà grandelette et presque formée, qui se tenait derrière lui dans une attitude dédaigneuse.

— Sa mère, poursuivait Marcel, est un peu parente de la mienne; on l'a envoyée chez nous pour respirer l'air des bois, pendant les vacances.

Restées seules, les deux fillettes commencèrent à se dévisager avec une curiosité un peu méfiante. Camille était passablement sauvage, la nouvelle venue avait dans la physionomie quelque chose de hautain et de décidé qui intimidait. Sa toilette à la mode contrastait avec la mise très simple et quasi rustique de la petite Desrônès. De plus, ses yeux bruns, à la fois câlins et hardis, son teint d'un blanc mat, ses lèvres minces aux coins retroussés par un sourire moqueur, ses façons de petite femme, imposaient à Camille, qui lui demanda timidement:

— Comment vous appelez-vous, mademoiselle?

— Fernande Herbillon; mon père est directeur

des contributions; le vôtre est médecin, n'est-ce pas?

— Oui! le docteur Desrônès... Le connaissez-vous?

— Non, il ne vient pas à la maison... Et vous, quel est votre nom de baptême?

— Camille... Mon frère s'appelle Sosthène.

— Est-ce votre frère qui étudie avec Marcel Boisselier?

— Oui, s'écria Camille, vous l'avez déjà vu? Comment le trouvez-vous?

— Pas mal... Seulement, il ne soigne pas ses mains... Ses ongles sont en deuil! Est-ce que vous vous amusez, ici?

— Beaucoup. Les bois sont tout près, nous y passons les après-midi, avec Marcel et Sosthène; nous chassons aux papillons, et puis nous faisons un herbier.

Ces distractions parurent sans doute médiocres à Mlle Fernande, dont les lèvres ébauchèrent une grimace dédaigneuse.

— Tout cela ne m'amuserait pas du tout, murmura-t-elle; n'avez-vous point de piano?

— Si, il y a celui de grand-mère, mais voilà dix ans qu'il n'a été accordé et il est un peu faux... Vous êtes musicienne, mademoiselle?

— Certainement, j'ai même fait danser cet hiver chez maman... Et Mlle Montéclair n'est pas mécontente de mon jeu.

— Ah! vous prenez des leçons de tante Aurélie?

— Il n'y a qu'elle de professeur à la pension, il faut passer par ses mains, bien qu'elle soit passablement rocoquo... Et puis, elle est si ridicule et si agaçante avec son procès!

— J'aime beaucoup tante Aurélie! protesta impétueusement Camille.

— C'est drôle! conclut Mlle Herbillon d'un ton moqueur.

Cette première entrevue n'était pas de nature à établir des relations bien sympathiques entre les deux enfants. Mlle Herbillon apportait dans le trio Boisselier et Desrônès un élément nouveau, qui modifia radicalement l'intimité primitive du petit groupe. Mlle Fernande ne savait pas marcher. Ayant l'esprit très précoce et très curieux, et de plus étant peu surveillée dans sa famille, elle avait déjà beaucoup lu à tort et à travers. Sur ce point, Sosthène et elle s'entendirent à merveille. Peu à peu le groupe se scinda. Camille et Marcel continuèrent seuls les excursions forestières, et leur amitié se resserra d'autant; Sosthène et Fernande, de leur côté, donnèrent pleine satisfaction à leurs goûts sédentaires et à leur rage de lecture.

Fernande Herbillon était naturellement et inconsciemment coquette. C'était dans le sang de sa famille maternelle. Son aïeule avait beaucoup fait parler d'elle, et sa mère, au dire des gens de Villotte, n'était pas à l'abri de la critique. Cette adolescente, singulièrement intelligente et précoce, possédait le don inné de la grâce enjouée et féline. Presque involontairement, elle essayait sur le romanesque Sosthène l'effet de ce charme héréditaire. Il ne lui fallut pas plus d'une semaine pour faire de lui son esclave.

Une après-midi que la pluie avait retenu au logis les quatre enfants, la conversation tomba sur les couleurs préférées, et Camille, ayant déclaré que le rouge était sa couleur favorite, Mlle Herbillon répliqua d'un ton tranchant qu'elle aimait le vert par-dessus tout. Il n'en fallut pas plus pour jeter un ferment de discorde entre les deux couples. A

partir de ce moment, il y eut dans la maison le camp des rouges et le camp des verts. Sosthène, pris d'un bel enthousiasme chevaleresque, se para très ostensiblement de la couleur de sa dame, et, par contre, Marcel ne se montra pas sans un coquelicot passé dans la boutonnière de sa blouse. Chaque jour vit naître d'orangeuses discussions sur les mérites respectifs du vert et du rouge, et l'antagonisme des deux champions ne tarda pas à dégénérer en querelles violentes.

Les choses se gâtaient de plus en plus. Un certain jour, les deux champions, après s'être un moment secoués d'importance, venaient de rouler sur le parquet, entraînant avec eux les chaises et les livres. Sosthène avait le dessous et Marcel le somnait de faire des excuses.

— Jamais! protesta l'autre en gigotant.

Camille était accourue bravement et essayait vainement de les séparer; quant à Mlle Herbillon, elle restait près de la fenêtre, continuant à manier son crochet et regardant avec un impassible sourire cette bataille, dont elle était la cause première...

Le docteur Boisselier s'appretait à monter dans son cabriolet; attiré par le tapage et par les cris de Camille, il se précipita sur le champ de bataille, empoigna vigoureusement par un bras chacun des combattants et les força de se relever tout poudreux et/ou cramoisis.

— Vauriens! s'exclama-t-il en les tenant chacun à distance, n'avez-vous pas honte de vous colleter comme des crocheteurs?... Puisque vous abusez de la liberté qui vous est laissée, sauvages que vous êtes, je vais vous enfermer comme des animaux mal-faisants... Allons, leste, à votre chambre; vous vous mettez au lit et vous y réfléchirez jusqu'à ce soir sur l'inconvenance de votre conduite! (A suivre.)

Pour la Ménagère

Recettes économiques pour les jours sans viande

par M. W. Hayward, professeur de cuisine

Farçonnettes (pour employer un reste d'épinards). A un reste d'épinards ou de légume vert, ajoutez une cuillerée de farine et des raisins secs trempés à l'eau tiède; goûtez pour l'assaisonnement. Prenez des feuilles de bette (côtes de bette), mettez un peu de cette farce dans chaque feuille et formez une boule que vous déposerez dans un plat allant au feu, bien graissé, et ainsi de suite. Versez dans le plat 3 cuillerées de bon jus et posez sur chaque boule une petite tranche de fromage ou de lard entremêlé. Cuisez à chaleur moyenne en arrosant souvent. (Avec la cuisinière électrique, chauffez le four au préalable et faite cuire à pos. 2 haut et bas.)

Gâteau au lait caillé. En été, le lait tourne facilement; voici une recette pour l'employer:

Foncez une plaque à gâteau avec de la pâte brisée. Prenez un litre de lait caillé, enlevez l'eau en le versant dans une passoire fine ou un linge, ajoutez 2 œufs entiers, 2 cuillerées à soupe de sucre, 1 cuillerée à soupe de maïzena et 2 cuillerées à soupe de dessus de lait. Bien battre le tout et l'étendre sur la pâte. Coupez quelques morceaux de beurre dessus et faites cuire le gâteau environ 30 minutes à four chaud. (Avec la cuisinière électrique, four chauffé 15 minutes pos. 4 haut et bas, puis passer pos. 3 haut et bas.)

Pommes de terre fribourgeoises (4 pers.) 1 kg. de pommes de terre, 2 cuillerées de graisse, 50 gr. de fromage râpé, 1 œuf, une demi-tasse de lait, sel.

Apprêt: Coupez les pommes de terre lavées et épluchées en tranches et mettez fondre la graisse dans une poêle. Ajoutez les pommes de terre, faites-les revenir en agitant la poêle et à couvert. Saupoudrez de fromage, arrosez d'une crème préparée avec l'œuf, le lait et l'assaisonnement. Couvrez et laissez cuire doucement sans remuer jusqu'à ce qu'elles soient tendres. (Avec la cuisinière électrique, pos. 4 pendant 10 minutes, puis pos. 2 pendant 20 minutes.)

L'impôt de défense nationale

La Chambre valaisanne de commerce s'est réunie lundi à Sion.

MM. les conseillers d'Etat Fama et Anthamatten, membres d'honneur, honoraient cette séance de leur présence.

Après avoir réélu en bloc le comité central, et confirmé dans leurs fonctions M. le Dr Alfred Comtesse, président, et M. le Dr Henry Wuilloud, vice-président, la Chambre, donnant suite à une consultation dont elle était l'objet, examina l'opportunité de créer une sucrerie en Suisse romande. A la suite d'un rapport très bien documenté, présenté par M. Marius Lampert, président de la FVPL, elle décida de préviser favorablement ce projet.

La plus importante partie de cette séance a été consacrée, toutefois, à l'examen de la situation résultant du mode de perception de l'impôt fédéral pour la défense nationale, dont les contribuables viennent de recevoir les bordereaux.

La Chambre valaisanne de commerce est nettement consciente des besoins financiers de la Confédération et reconnaît la nécessité des sacrifices que l'on exige actuellement des contribuables. Peut-être ces sacrifices pourraient-ils être moins lourds, si le citoyen, plus logique, émergeait moins aux budgets de la communauté, s'il était moins empressé à voter les dépenses publiques et soutenait les organisations qui prétendent que des économies — et de grosses économies — sont encore possibles.

Tel qu'il est perçu, l'impôt fédéral pour la défense nationale n'en est pas moins démesurément lourd pour beaucoup de contribuables valaisans; la taxation des revenus agricoles, en particulier, semble, dans certains cas, ne pas correspondre du tout à la réalité.

Cela résulte, d'une part, du fait qu'on a établi des normes uniformes pour le rendement des biens-fonds et des bâtiments, alors que chacun sait combien ce rendement est fonction de la situation de ces immeubles, de leurs conditions d'exploitation et d'autres circonstances particulières. L'arbitraire et l'injustice sont dès lors inévitables. D'autre part, l'évaluation présumée du rendement est, pour certaines cultures, nettement exagérée et hors de proportion avec la réalité.

La Chambre valaisanne de commerce regrette dès lors que le fisc fédéral n'ait pas tenu compte des justes observations du Gouvernement valaisan, à la sollicitude duquel elle tient à rendre hommage.

Si la somme à payer paraît lourde à chacun, il ne faut pas oublier, cependant, que le bordereau comprend l'addition de quatre impôts réunis, soit l'impôt fédéral pour 1941 et 1942 et la contribution cantonale additionnelle pour ces mêmes années fiscales.

La Chambre regrette aussi qu'on se soit borné à mentionner, sur le bordereau, la taxation globale, sans indications de détail. Le contribuable ne peut, sur cette base, se rendre compte de la manière dont sa fortune et son revenu ont été estimés. La Chambre valaisanne de commerce se fait, à ce propos, un devoir d'informer les contribuables qu'ils sont en droit de demander à l'Administration cantonale de l'impôt pour la défense nationale, à Sion, le détail de leur taxation. En comparant ce détail avec les normes publiées dans « Bulletin officiel » du 3 juillet 1942, il pourront se rendre compte des erreurs éventuelles, notamment de celles portant sur la nature des cultures et les taux qui leur sont applicables.

Leurs réclamations, s'ils les jugent utiles, pourront ainsi se baser sur des données précises.

La publicité est le moteur de la vie économique.

Année sans soleil, année sans fruits. Maison sans publicité, maison sans affaires.

Ne venez pas dire: La publicité ne rapporte rien, parce que vous ne lui aurez sacrifié que quelques francs.

Si je n'avais que 5 francs en poche, pour faire une affaire, j'en dépenserais 4 en publicité. (Barnum).

Ayez recours à l'expérience d'un agent d'affaires pour l'encaissement de vos vieilles créances et la gestion de vos affaires.

Lucien Nicolay agent général de la « Winterthur-Via » Martigny-Ville

ACTUALITE ECONOMIQUE

La royauté de la viande devant la majesté des légumes

Les changements survenus au cours du 19e siècle dans le mouvement démographique, le développement des transports, les conditions nouvelles dans lesquelles les travailleurs gagnaient leur vie, ont grandement influencé l'alimentation. Jusqu'en 1865 environ, les céréales (blé, maïs et seigle), constituaient la base de la nourriture. A partir de ce moment-là, la viande apparaît de plus en plus abondamment sur les tables, au détriment des légumes qui prennent leur revanche dès 1900. En Suisse, par exemple, les importations de fruits et de légumes se chiffraient par 9,3 millions de francs en 1892; elles atteignent 103,2 millions en 1939. Les cultures maraîchères rapportent brut 52 millions en 1911 et 67 millions en 1939. Cette évolution provient en tout premier lieu des transformations qui s'opèrent dans l'économie mondiale et, surtout après 1918, de l'industrialisation de plus en plus poussée des pays agricoles et du retour à la campagne de contrées industrialisées.

D'autre part, la science ayant aidé l'alimentation de ses découvertes, il en résulte de très grands progrès dans ce domaine. C'est également à cette époque qu'on démontra que la viande absorbée en trop grande quantité est nuisible à l'organisme. Enfin, les légumes contiennent une notable quantité de vitamines, ce qui contribua à les mettre à la mode.

L'ouverture des hostilités qui émancipa l'Europe des viandes frigorifiées et des conserves de Chicago, ainsi que le rationnement d'autres denrées, accéléra le mouvement en faveur d'une consommation plus forte des produits de nos jardins potagers dont les vertus s'étaient. Partout, les cultures maraîchères s'accroissent ainsi que la production.

En ce moment, la Suisse suffit à ses besoins. En 1934, la surface plantée en légumes comprenait 8,171 hectares. Elle a passé à 15,887 en 1940 et atteindra 21,000 ha. en 1942. L'Allemagne couvrait, dès avant la guerre, dans une proportion de 90 % sa consommation de légumes. En France, la situation diffère sensiblement. Malgré les conditions particulièrement favorables aux cultures maraîchères, le pays n'arrive

pas à suffire, même de loin, à sa consommation.

En Italie, on est parvenu à ravitailler la population de façon satisfaisante en légumes frais. Les marais Pontins ont été transformés en 10,000 ha. de cultures maraîchères. En Roumanie, la production de légumes a doublé au cours de ces deux dernières années. Quant à la Hollande qui, bien avant la guerre, possédait des produits agricoles renommés, elle a développé dans une proportion de 25 % cette branche de son économie. Même les pays peu favorisés au point de vue climat, comme la Suède, la Norvège et la Finlande, ont atteint des résultats dépassant la moyenne grâce à l'application de mesures appropriées.

Par suite de la guerre, les légumineuses ont été rationnées dans plus d'un pays. En Croatie, par exemple, l'Etat a réquisitionné tous les stocks de pommes de terre, de haricots, de pois, de lentilles de la récolte 1941. En Suisse, on vient d'introduire la carte autorisant le commerce des légumes, destinée à assurer l'ordre dans l'économie maraîchère.

On ne saurait maintenant déjà voir à quel point l'extension des cultures maraîchères influencera la structure économique des divers pays européens et leur alimentation.

Constatons aussi que la profession de maraîcher, une des plus ingrates avant la guerre — quoique l'une des plus belles — bénéficie, dans une mesure croissante, de la conjoncture actuelle. Autrement dit, elle est devenue rémunératrice. Le magnifique essor de cette branche importante de l'agriculture féconde aussi l'industrie: qu'on songe aux installations de séchage de fruits et de légumes, à la vogue des appareils frigorifiques, au revirement de la fabrication des instruments aratoires et des machines agricoles, aux semences sélectionnées et aux engrais chimiques de première qualité.

La renaissance des cultures maraîchères qui se poursuit avec foi au travers de toute l'Europe n'est-elle pas aussi parmi les plus sûrs garants de l'avenir de l'économie continentale?

VALAIS

Indications pour un scrutin

On nous écrit:

La presse conservatrice, dans sa campagne électorale actuelle, combat surtout M. Dellberg. M. Dellberg voit en M. Ebener son ennemi No 1. On a l'impression que le comité conservateur ménage maintenant la jeunesse indépendante du Haut-Valais et que M. Dellberg veut aussi se réserver des sympathies de ce côté. Tant le parti conservateur que le parti socialiste obéissent sans doute, en prenant ces précautions, à des préoccupations électorales. On ne peut pas s'aliéner les éléments indépendants pour le scrutin de ballottage qui paraît probable.

Mais les éléments indépendants ont sans doute leurs propres visées: entre les formations bourgeoises qui se solidarisent trop facilement avec les abus capitalistes et les éléments trop contaminés par un marxisme contraire à l'idéal de vie valaisan, faciliter le départ de forces neuves, imitables dans leur volonté de justice sociale et fidèles à la fois à un ordre garant de nos valeurs morales.

Si embryonnaire que cette troisième force puisse paraître, les éléments valaisans qui feront l'avenir doivent comprendre que c'est vers elle qu'ils doivent se diriger.

Ils ne se laisseront pas arrêter par l'exploitation de l'action catholique que tel organe du parti majoritaire a l'impudence de faire: que la religion reste au-dessus de pareils conflits bien électoraux pour l'instant.

La jeunesse de ce pays où la lutte est une loi, sait que ce n'est pas une organisation comme celle des jeunes-conservateurs bas-valaisans, essoufflée et aux vues courtes, dont sont absents presque tous les éléments robustes, qui peut exprimer son énergie.

La jeunesse valaisanne doit sentir d'instinct où se trouvent la compréhension courageuse, serait-elle encore confuse, des transformations fondamentales nécessaires, le goût du risque et l'audacieuse volonté qu'elles exigent.

Le socialisme, si sympathique que M. Dellberg paraisse à plusieurs points de vue, n'est pas une solution valaisanne, telle que son histoire nous l'a montré.

C'est avec qui cherche des voies nouvelles qu'il faut s'engager hors des chemins battus où les chefs de partis se dressent mutuellement des guets-apens.

Que la jeunesse active du Bas-Valais donne la main, si peu éclairée que la situation lui paraisse, à la jeunesse haut-valaisanne.

Il est grand temps, en Suisse, d'engager les combats de l'avenir.

Un « jeune-travailleur ».

Terrible accident

Un terrible accident s'est produit lundi dans la soirée au Pont-de-la-Morge. M. Auguste Maret était occupé à une scie mécanique avec un ouvrier lorsqu'ils entrèrent en contact avec une ligne à haute tension. M. Maret fut tué sur le coup. Quant à son aide, M. Berner, fils d'Henri, demeurant à Vétroz, il s'en tira avec des brûlures sur une partie du corps.

M. Auguste Maret, marié, père de quatre enfants, était très honorablement connu. C'était le père du conseiller Maret, de Sion.

Les Valaisans qui se distinguent

Le Conseil fédéral a nommé consul de carrière à Sao Paulo, au Brésil, M. E. Darbellay, de Liddes, ancien chargé d'affaires à Bogota (Colombie).

M. Edmond Gay, vice-président du Grand Conseil, docteur en droit et avocat à Sion, vient d'être nommé privat-docent de la faculté de droit de l'Université de Genève où il enseignera spécialement, dès l'hiver prochain, le droit valaisan.

Nos félicitations.

M. Yves Carrupt, de Leytron, vient de passer avec succès ses examens de maturité commerciale au Collège St-Michel, à Fribourg.

Etes-vous né sous une bonne étoile ?

Il est de bon ton de moquer les gens superstitieux, mais qui ne l'est pas plus ou moins? Un grand écrivain comme Alfred de Musset constatait que les événements importants de sa vie tombaient toujours aux mêmes dates et les hommes les plus réalistes font la part du destin dans leur vie. Ainsi, Napoléon croyait à sa bonne étoile à l'instar de la plupart des grands conquérants. Les maîtres de l'heure, à l'époque où nous sommes, ne font pas exception à la règle et l'un d'eux voue à l'astrolo-

gie une attention passionnée.

Dans sa sobriété, l'affiche de la Loterie romande à son tour fait allusion à la « bonne étoile », et c'est sous ce signe évocateur que se déroulera le prochain tirage, le 8 août, à Genève.

Prenez donc vos billets dès aujourd'hui, en vous souvenant que le tableau des lots particulièrement tentant vous permet les espoirs les plus légitimes.

Pourquoi ne seriez-vous pas au nombre des gagnants? Sans vouloir dérocher la lune, on peut sourire à sa bonne étoile...

Saxon

FETE ALPESTRE. — La Fête alpestre, qui devait dérouler ses péripéties dimanche passé à la cabane de La Luy, a dû être renvoyée au 9 août prochain, pour cause de mauvais temps. Tout était prêt afin que chacun conserve de cette journée à la montagne un lumineux souvenir; mais, hélas! le soleil n'a pas daigné venir récompenser les efforts des organisateurs; ceux-ci sont toujours prêts pour que cette fête soit réussie en tous points, même si les écluses célestes seront ouvertes ce 9 août, la manifestation aura lieu dans toute son ampleur.

Et pour terminer, vite une bonne nouvelle: il reste encore un petit contingent de billets de tombola, que l'on réserve bon accueil aux vendeurs, nous vous en remercions d'avance au nom de tous les skieurs.

Le Comité.

Une fable... une simple fable

Par un beau jour d'hiver, les fourmis mirent à sécher leur provision de grains au soleil. Attirée par l'odeur, une cigale démunie s'approcha d'elles: « Ah! donnez-moi donc deux petits grains; je suis dans une grande détresse et l'hiver s'annonce long. » Les fourmis la regardèrent de travers et lui dirent: « Peut-on savoir où tu tiens les provisions récoltées durant l'été? » — « Oh! répondit la brune donzelle, j'ai fait tant de musique durant l'été que je n'ai pas eu le temps de songer à l'hiver! » D'un air méprisant, les fourmis s'en retournèrent à leur travail en disant: « Ah! tu n'avais pas de temps pour travailler, tu préférerais jouer du violon? Eh bien, danse maintenant! »

Certains hommes se comportent comme la cigale: le ciel est si bleu, le monde est si beau... Vivons au jour le jour, sans nous soucier de l'avenir... Ils ne sont pourtant pas de mauvais pères de famille, au contraire! Voilà quinze jours, ils assistaient à un match de football; l'autre dimanche, ils étaient au champ de courses; la semaine prochaine, ils iront en excursion sur le lac, et toujours avec femme et enfants.

Comme si cela suffisait! Il nous semble, après tout, que les fourmis n'ont pas été si bêtes! Elles ont su jouir, elles aussi, du soleil et des bonnes choses de la vie; pourtant, elles ont pensé à l'avenir. Ne sachant pas ce que l'hiver leur réservait, elles se sont préparées...

Qui sait si l'hiver ne viendra pas pour toi aussi? Et bientôt, peut-être? Alors, les tiens te remercieront du fond du cœur, si tu as su non seulement penser aux joies présentes, mais encore préparer l'avenir en père de famille responsable et prévoyant. Le grain que tu as confié pour l'hiver à une compagnie d'assurances est en lieu sûr, et c'est peut-être à lui que tes enfants devront d'atteindre le printemps sans soucis.

Un motif non valable. — Un couple habitant Berne, et qui voulait quitter la ville fédérale pour s'établir à Bièche, parce que l'épouse ne supportait pas le climat rude des bords de l'Aar, s'est vu refuser l'autorisation de s'établir dans la ville de son choix. Les autorités bernoises, se fondant sur l'arrêté fédéral du 15 octobre 1941, ont déclaré que la rudesse du climat n'était pas un motif suffisant pour justifier l'établissement dans une ville où il y a pénurie de logements. Le mari a interjeté un recours de droit public contre cette décision, alléguant qu'elle portait atteinte à la liberté d'établissement garantie par la Constitution fédérale; le Tribunal fédéral a rejeté ce recours.

Carence de papier au Danemark. — A partir du 1er août, la consommation de papier sera rationnée au Danemark où les journaux paraîtront sur format réduit de 25 % une fois par semaine. On pense que les restrictions seront renforcées dans un prochain avenir.

Nouveau moteur. — Un moteur à deux temps, actionné par le gaz de bois, vient de faire son apparition en Suède où il a suscité le plus vif intérêt.

Conditions de travail en Allemagne

Les directives publiées récemment au sujet de la main-d'œuvre étrangère en Allemagne connaissent un regain d'actualité et jouent un rôle important dans l'évolution toute récente des relations franco-allemandes. D'après les directives mentionnées, l'ouvrier étranger jouit en Allemagne des mêmes droits et de la même considération que celui du pays. Il lui faut naturellement s'adapter à une certaine discipline. A travail égal correspondra salaire égal. D'après les instructions contenues dans le livret distribué par les autorités compétentes, l'ouvrier étranger se munira d'une légitimation au sujet de ses charges de famille afin de recevoir les prestations légales à son entretien, tout en jouissant des allègements fiscaux et des allocations auxquels il a droit.

En temps normal, le travail comprend 48 heures par semaine. Il pourra atteindre 60 heures pendant la guerre. Les heures supplémentaires dépassant les 48 heures seront payées à part. Les femmes et la jeunesse bénéficient de mesures de prévoyance sociale spéciales. Les étrangers jouissent de l'assurance sociale et de l'assurance maladie s'étend aux ouvriers italiens, hongrois, roumains, bulgares, slovaques, français, belges, hollandais, danois et norvégiens, ainsi qu'à leurs familles. Comme l'Allemagne ne dispose que de peu de textiles, les étrangers apporteront leurs vêtements de travail. Ils seront en général répartis dans des camps où ils trouveront leur subsistance à des prix modérés. Autant qu'il sera possible, les cuisiniers seront du même pays que leurs pensionnaires. De plus, les ouvriers qui peuvent apporter du linge de lit recevront une indemnité de 1,50 RM. par mois. Les vacances payées atteindront le 1/12 des congés prévus par le règlement par mois de travail. Les congés auxquels l'ouvrier a droit, s'il est marié, après 6 mois de travail et s'il est célibataire, après une année, seront pris en une fois et combinés avec la visite à la famille. Les frais de voyage entre la résidence et la frontière du Reich sont à la charge de l'entreprise. Sept à dix jours non payés sont accordés pour le retour, suivant la distance. Si l'ouvrier veut quitter sa place, il lui faudra l'autorisation de l'office du travail.

Une fois le contrat échu, l'ouvrier peut rentrer chez lui tous frais payés jusqu'à la frontière. Le front du travail se charge d'organiser le bien-être des travailleurs étrangers. Actuellement, il est responsable de 8,000 camps. Il s'occupe aussi de divertir les ouvriers avec les concours d'artistes du pays d'origine des travailleurs.

La science ne fait ni le bien ni le mal. Elle se contente de donner aux hommes les moyens d'une puissance qui peut être bonne ou mauvaise, suivant qu'ils sont mauvais ou bons...

La science est une servante. Qui l'a débauchée? Qui s'est servi et a joui d'elle? L'homme, l'homme seul!

Ch. Maurras.

BIBLIOGRAPHIE

Dol et faute grave ou lourde du chemin de fer

La convention internationale marchandises (C. I. M., dite de Berne) et le règlement suisse de transports, prévoient que, dans le cas de dol et faute grave ou lourde du chemin de fer, les usagers ont droit à une plus forte indemnité en cas d'avarie, manquant ou retard des marchandises transportées. Jusqu'à présent, les contentieux ferroviaires ont réussi à esquiver leur responsabilité grâce au manque de précision ou de définition de ces termes.

L'auteur de cette étude, M. Ch. Ackermann, expert-consulte en transports, à Genève, (le seul peut-être actuellement en Suisse qui a cinquante ans d'expérience pratique et juridique en matière de transports) a été sollicité de donner son opinion sur la question. Après ses neuf volumes de jurisprudence-transports (à ce jour), cours de transport et quantité de publications autres, il vient d'exposer la question controversée du dol et de la faute grave du transporteur.

La faute grave ou lourde doit être étudiée dans chaque cas; elle a donné lieu à quantité de procès; il fallait donc la préciser par des exemples tirés d'arrêts des juridictions les plus élevées de divers pays.

On peut, par exemple, considérer comme dolosive toute tentative du chemin de fer qui repousse par des arguments... sans valeur une réclamation en indemnité qu'il sait justifiée et à laquelle il fait enfin droit quand il a devant lui un réclamant connaissant ses droits.

Il est à espérer que cette étude (suivie d'arrêts et d'extraits de jugements) contribuera à protéger les droits des usagers du rail contre les... finasseries abusives et inventions antijuridiques de certains contentieux ferroviaires.

Les Samaritains portent secours

En 1936, un avion d'écotage venant d'Allemagne, s'égarait en Suisse et s'écrasa dans les rochers au-dessus d'Orvin. Dans la nuit noire, bravant de terribles tempêtes de neige, des samaritains et des pompiers portèrent secours aux accidentés, risquant leur vie. Il fallut même des guides pour poser et maintenir chaque fois les pieds des sauveteurs sur les rochers, afin de les empêcher de glisser et de tomber dans le précipice. Bien que la distance fût relativement courte, le transport dura plusieurs heures.

Les samaritains sont toujours prêts à aider, mais il leur faut les moyens financiers nécessaires. L'action du 1er août est en leur faveur, aussi, que personne n'hésite à acheter les cartes et timbres de la Fête nationale.

Le ravitaillement de la Hollande en matières grasses. — Pour compenser la régression dans la production du beurre, le gouvernement hollandais vient de prendre diverses mesures pour assurer le ravitaillement du pays en corps gras. En 1943, 75,000 ha. de pâturages seront transformés en cultures d'oléagineux. On a calculé que 50,000 ha. de colza donneront une ration moyenne de 75 gr. d'huile par personne et par semaine, ainsi que 75 millions de kg. de tourteaux qui serviront à l'alimentation des vaches laitières pendant l'hiver.

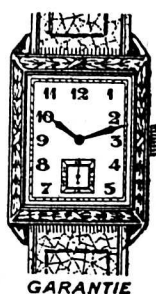
Le prix d'un éclair. — La puissance d'un éclair est formidable. Elle n'est pas d'un quart de kw. comme celle de notre fer à repasser, mais de l'ordre de 15 milliards de kw. En revanche, sa durée réelle est extrêmement courte: elle n'est plus de deux heures, mais d'un millionième de seconde et nous obtenons à peu près... 4 kWh!

En d'autres termes, l'énergie dégagée par un éclair servirait tout juste à cuire pendant une journée les trois repas d'une famille de cinq personnes. Et, à 8 centimes le kWh, qui est en général le tarif de cuisson, le prix d'un coup de foudre est par conséquent d'environ 32 centimes! Beaucoup de bruit pour rien!

L'Arome Maggi



améliore les soupes



Horlogerie

DE PRÉCISION
Toutes les grandes marques :
Oméga - Longines - Zénith
Alpina - Tissot

chez
H. Moret & Fils
HORLOGERIE-BIJOUTERIE • MARTIGNY

On cherche une personne pouvant, comme

Associé, Commanditaire

ou autre, s'intéresser financièrement (petit capital) à fabrication nouvelle de conserves.

Offres sous F. C. 83, poste restante, Saxon.

35,387.— fr.

ont été versés par l'assurance du journal "Le Rhône" à ses abonnés victimes d'accident.



A. Gertschen Fils fabrique de meubles Naters-Brigue

Demandez nos prix et conditions

BONNE

pour ménage soigné et cuisine, pas trop jeune, avec références, bon gage et bon traitement assurés, est demandée. Faire offres, avec photo, case postale 17577, La Chaux-de-Fonds.

Suis acheteur d'une grande quantité de

FUMIER

Faire offres à Ulrich Maret, transports, Fully.

On achèterait une bosselle à purin

d'occasion, en bon état. Malbois Hercule, Fully.

Meubles

DE BON GOUT
Simples et Riches
Grand choix

• Adressez-vous directement au fabricant :

A défaut de sulfate de cuivre, préservez vos légumes, vos pommes de terre, des attaques du mildiou, par des soufres au

Soufre cuprique 6% „CUPRA“

Ce traitement est efficace et n'exige pas de coupons

Demandez à votre fournisseur la marque :

Pureté

Qualité



En vente : Chez nos représentants locaux

Société des Produits Cupriques S. A.
CORTAILLOD Usines : RENENS

CYCLISTES! Promeneurs!

Dans vos courses au **Bouveret** arrêtez-vous à l'

HOTEL PORT ET GARE

Cuisine soignée - Toutes spécialités de poissons - Vins 1^{er} choix

Se recommande : **JULES GIROUD**, propriétaire

Les mouches sont dangereuses!

Tuez-les avec l'attrape-mouches

PRIMUS



SEPTEMBRE: OUVERTURE NOUVEAUX COURS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUPE

A. Guerre, de Paris 12, Croix-d'Or, 12 Mille Ch. Fleccia, dir. Genève

Cours coupeurs, coupeuses, fourreurs, formation complète couturiers, lingères, corsetières, vêtements enfants, modistes. Cours couture-coupe pour dames et demoiselles.

Les élèves obtiennent le diplôme de Paris

Appareils à moissonner

Semoirs à bras • Charrues tourne-raies (Turnus III)

Charles Méroz • Machines agricoles
Tél. 6 1379, Martigny-Ville

Représentant des Ateliers de Construction Bucher-Guyer

Soignez, fortifiez vos yeux



afin de les conserver votre vie durant. Soignez-les donc avec **NOBELLA**, le fameux collyre du Dr Nobel, fortifiant par excellence pour la vue, eau merveilleuse pour les yeux faibles, irrités, fatigués, enflammés. **NOBELLA** les soulage, les conserve clairs et forts. Son effet est surprenant. Prix: fr. 3.60

• Expédition immédiate par
Pharmacie Engelmann 22 rue Chillon Montreux

TIMBRES CAOUTCHOUC

IMPRIMERIE PILLET • MARTIGNY

Etes-vous né sous une bonne étoile?

Alors prenez un billet



de la **Loterie Romande**

TIRAGE 8 AOUT 520000 frs. de lots

SION, Place du Midi — Chèques postaux IIIc 1800

JAZZ

A vendre à bas prix 2 JAZZ en parfait état. S'adresser au journal sous R1346.



Finissons-en

avec ces nuisibles, démodés et peu sûrs! Aujourd'hui on emploie comme préparation radicale et efficace le

Virus

pour la destruction des souris domestiques et des champs

Ratin

contre les rats domestiques et rats d'eau

Institut Séro-thérapeutique et Vaccinal Suisse, Berne

A vendre, jolie occasion

raboteuse

combinée de 50 de large, toupie circulaire mortaiseuse à l'état de neuf. S'adr. au journal sous R1349.

Inventaire des stocks de métaux non ferreux

Par une ordonnance (No 10 M) du 18 juillet 1942. L'Office de guerre pour l'industrie et le travail a prescrit l'inventaire des stocks de métaux non ferreux.

Toutes les personnes et entreprises qui, à titre de propriétaires ou de possesseurs, disposent de métaux non ferreux, ainsi que d'alliages des dits métaux, doivent inventorier leurs stocks au 31 juillet 1942 et les déclarer, le 10 août 1942 au plus tard, à la section des métaux, en se servant de la formule prescrite à cet effet. Doivent être inventoriés comme métaux non ferreux: l'aluminium, l'antimoine, le bismuth, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, l'étain, le magnésium, le manganèse, le mercure, le molybdène, le nickel, le plomb, le tungstène et le zinc. L'inventaire doit s'étendre aux métaux bruts, aux déchets de métaux, aux vieux métaux et aux produits mi-fabriqués (planches, tôles, feuilles, barres, profils, bandes, fils et cordes nus, tubes nus et isolés, tuyaux, etc.). Les stocks inférieurs à 5 kg. ne doivent pas être annoncés.

La section des métaux remettra la formule à remplir aux personnes et entreprises astreintes à l'inventaire. Celle de ces personnes et entreprises qui n'auraient pas reçu la dite formule le 25 juillet 1942 devront la demander sans retard à la section des métaux, case postale, Berne Transit. Elles donneront leur nom, raison commerciale et adresse exacte.

C. P. No 15 — 20.7.1942.

Office de guerre pour l'industrie et le travail.

Hélène

LA BERGÈRE D'ÉVOLÈNE

L'émouvant roman d'amour est en vente au prix de 1 fr. à L'IMPRIMERIE PILLET, Martigny. Téléphone 6 10 52.

Feuilleton du vendredi du journal « Le Rhône » 14

La petite pension DE MONTAGNE

ROMAN DE WILLIAM THOMI

Suzanne tressaillit et le regarda. Il avait ce visage brûlant qu'il avait penché sur elle dans le chalet d'Anzeindaz. De nouveau, une peur confuse la traversa. Allait-il prononcer cet aveu qui entraînerait le sien et clorait l'attente amère et douce où elle vivait comme dans un rêve? Il lui semblait que son cœur, pris dans un lent tourbillon, descendait, descendait... Elle se ressaisit. Non, c'était à cette cathédrale de pierre que devait sonner l'heure unique. Elle dit précipitamment :

— Eh bien! Monsieur Philippe, c'est entendu... Maintenant, je me sauve...

Il la vit courir dans les andains et prendre le sentier. Il se remit à faucher à grands coups furieux. Une fois de plus, elle s'était dérobée! Il se dit : « Elle a peur de moi... » et aussitôt il eut l'intuition que c'était parce qu'elle l'aimait.

Pendant la semaine où Philippe fut absent, Suzanne courut tout le jour les bois de Panex. Elle ne sortait de ses rêveries qu'à l'heure des repas.

Philippe rentra de son expédition juste à temps pour aider à sortir les fanions, les oriflammes et les lampions qui allaient servir à commémorer le 1^{er} août. La Pension seule pavaisait; au village, on se contentait d'allumer un feu et de rester assis sur les

pointes pour voir brûler dans la nuit les brasiers sur les pointes voisines.

Suzanne fut frappée de l'attitude de Philippe. Il avait maintenant dans tous ses gestes une assurance qui lui venait d'avoir été le chef pendant quelques jours, mais qui la déconcertait. Elle l'observait, inquiète de son indifférence. Elle eut le sentiment qu'il l'évitait. Alors, elle était demeurée silencieuse dans son coin.

Philippe n'était pas moins déçu. Il avait compté parler avec elle de la course à la Cime de l'Est et lui proposer un rendez-vous pour le soir même. Son attitude désinvolte ne cachait que son indécision.

A la Pension, le repas du soir fut très gai. Les étudiants y lurent solennellement le programme des réjouissances qui se dérouleraient au retour de la manifestation au village. Mme Derrupt s'était surpassée pour la confection d'un repas qui lui valait des félicitations à toutes les tables.

Quand les hôtes de la Pension des Dents du Midi arrivèrent au Théséx, un molard qui domine la combe de Panex, les villageois s'apprêtaient à allumer le feu. Les jeunes gens avaient entassé là des troncs secs et des branchages. Des marmots portant des lampions tournaient autour en piaillant. Des vieux s'étaient assis dans l'herbe et fumaient. Les hommes, les femmes se tenaient debout sur la route. La lueur des lanternes éclairait tous ces visages creusés par les fatigues de l'été.

La nuit s'était épaissie lentement. Un gars se baigna vers la paille placée sous le tas de bois. Une grosse bouffée de fumée se gonfla autour de la flamme rouge qui cherchait un trou pour s'échapper. Des ramilles s'embrasèrent et des flammettes violacées coururent le long des branches en se rejoignant de place en place. Soudain une haute vague de feu

s'élança en rejaillissant à l'intérieur du tas. Des feux nouveaux éclatèrent dans tous les coins, qui se hissaient vers le sommet. Des écheveaux de fumée jaune se dévidèrent entre les bûches et jetèrent dans la brise de longs fils clairs qui brodaient l'obscurité d'un dessin indéfini. Maintenant, les flammes torsées sautaient au-dessus du tas qui craquait et sifflait comme une bise. De temps en temps, une gerbe d'étincelles s'éparpillait dans le haut de la nuit et s'éteignait parmi les étoiles.

Immobilisés, les villageois et les citadins regardaient ces flammes haletantes qui repoussaient la nuit derrière la forêt. Un réconfort leur venait de sentir leur chaleur glisser sur leurs faces. Ils redevenaient ces êtres des temps de la nuit, du froid et de la peur qui raffermisssaient leur courage à la force rouge du feu.

Des filles commencèrent de chanter. Puis, les garçons, les vieux aussi bourdonnèrent avec leurs voix graves à côté d'elles, pendant que les gamins lançaient des branches au milieu du brasier.

Personne ne prit la parole. On s'en passait. Chacun savait bien que c'était une fête où il n'y avait qu'à penser vaguement à des choses qui étaient en soi et qui étaient bien plus belles de n'être pas dites en mots du dimanche. On savait qu'il faisait bon vivre dans ce pays parce qu'on y avait les mêmes soucis et les mêmes joies, qu'on y était enraciné par les mêmes haines et les mêmes amours dans une terre faite de la poussière vivante de tous ceux, hommes, bêtes et plantes, qui avaient vécu là avant soi. On n'y avait pas les idées embrouillées par ce patriotisme de tête qui s'apprend dans les livres. On n'y comprenait que celui des petits groupes faits pour vivre ensemble dans la même vallée.

Peu à peu, les flammes se raccourcèrent et le vent

les balançait plus facilement. L'obscurité se resserrait lentement, reculant d'un bond quand un tison s'avivait d'une brusque flambée. Enfin, le feu s'affaissa sous le poids de la nuit. Il ne resta bientôt plus que des cendres que les souffles rosissaient par places.

On vit de nouveau clignoter au bas de la pente les lampes électriques qui marquaient dans l'ombre la squelette en lumière du village. Les enfants se mirent en rang et la foule des spectateurs se dispersa par les prés noirs.

Au dernier rang des hommes, Philippe n'avait regardé que Suzanne qui n'avait eu d'yeux que pour le grand feu tournoyant sur lui-même comme faisait son cœur en elle. Il l'avait suivie quand il l'avait vue partir seule par la grande route, vers la Praz du Moulin. Il se dit : « Elle va faire le contour, je vais l'attendre là-dessous... » Et il coupa à travers le pré. Il voulait parler à Suzanne. Il n'en pouvait plus de cette attente qui l'usait. Tant pis si quelqu'un les voyait ensemble, et même tant mieux! Marianne n'était pas à Panex; comme tous les ans, à cette date, elle était montée à Chesières servir à l'auberge de sa tante. D'ailleurs, ce soir, il l'aurait repoussée de son chemin pour courir vers l'autre. Les mâchoires serrées, il attendait dans l'ombre. Dans les charnières, on entendait les cris aigus des filles et le rire des garçons. Le tintement de la sonnette du café traversait les feuillages. Quel goût d'amertume cet amour trouble qui le remplissait mettait dans sa bouche!

Suzanne revenait à pas lents. Elle sursauta. Elle avait reconnu Philippe dressé devant elle. Il respirait à grands coups et s'inclinait contre elle comme un arbre qui s'abat. Il dit sourdement :

(A suivre)